

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE 2016

AVIS DE CONVOCAATION

MARDI 17 MAI 2016 À 15H00
EUROSITES : 28 AVENUE GEORGE V
75008 PARIS



**BUREAU
VERITAS**

Message du président	3		
1 Ordre du jour	4	5 Exposé des motifs du projet de texte des résolutions	26
2 Comment participer à l'Assemblée générale ?	5	6 Projet de texte des résolutions	33
3 Gouvernance	11	7 Formulaire de demande d'envoi de documents et de renseignements	39
4 Exposé sommaire	14		

RECOMMANDATIONS PRÉALABLES

L'Assemblée générale de Bureau Veritas, Société Anonyme au capital social de 53 040 000 euros, dont le siège social est situé 67/71, boulevard du Château – 92200 Neuilly-sur-Seine, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 775 690 621 (ci-après la « Société » ou « Bureau Veritas »), qui se tiendra le 17 mai 2016, commencera à 15 heures précises. L'accueil des actionnaires débutera à 14 heures.

Pour faciliter le bon déroulement de la réunion, nous vous remercions :

- de vous présenter à l'avance muni de votre carte d'admission pour signer la feuille de présence (cette carte vous sera délivrée dans les conditions indiquées ci-après) ;
- de ne pénétrer dans la salle qu'avec le dossier de l'Assemblée générale remis au moment de la signature de la feuille de présence ;
- de vous conformer aux indications données en séance pour les modalités pratiques du vote.

N.B. : Cette brochure « Avis de convocation 2016 » comprend les documents et informations devant être joints à tout formulaire de procuration et de vote par correspondance (ci-après le « formulaire unique ») en application notamment des dispositions des articles R. 225-76, R. 225-78 et R. 225-81 du Code de commerce. Les modalités de délivrance dudit formulaire unique sont détaillées à la section 2 de cette brochure « Comment participer à l'Assemblée générale ?/Comment voter à l'Assemblée générale ?/Comment vous procurer le formulaire unique ? ».

Message du Président

“ Bureau Veritas a réalisé une année 2015 de très bonne facture sur tous les plans, financier, commercial et stratégique. Ces performances ont été réalisées en dépit de difficultés conjoncturelles significatives. ”

Frédéric Lemoine



Madame, Monsieur, Chers Actionnaires,

J'ai le plaisir de vous convier à l'Assemblée générale mixte de Bureau Veritas qui se tiendra le **mardi 17 mai 2016 à 15 heures** à l'adresse suivante :

EUROSITES, 28 avenue George-V – 75008 Paris.

L'Assemblée générale est un moment privilégié d'information, d'échange et de dialogue. Didier Michaud-Daniel et son équipe vous présenteront dans le détail l'état et les perspectives de votre Société. C'est aussi pour vous l'occasion de vous exprimer et de prendre part activement, par votre vote, aux décisions importantes qui concernent le Groupe.

Je serai très heureux de vous retrouver le 17 mai prochain. S'il vous était impossible d'assister personnellement à l'Assemblée, vous avez la possibilité de voter par correspondance ou par voie électronique ou encore de donner pouvoir au Président de l'Assemblée ou à toute autre personne de votre choix.

Vous trouverez dans les pages de cette brochure les modalités pratiques de participation et de vote à cette Assemblée générale, ainsi que son ordre du jour et le projet de texte des résolutions proposés par le Conseil d'administration.

Au nom du Conseil d'administration, je vous remercie de votre confiance et de l'attention que vous porterez aux résolutions soumises à votre approbation, et vous donne rendez-vous le mardi 17 mai. J'espère vous y voir nombreux.

Frédéric Lemoine
Président du Conseil d'administration

Ordre du jour

1

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

- Rapports du Conseil d'administration et des commissaires aux comptes ;
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2015 (**1^{er} résolution**) ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 (**2^e résolution**) ;
- Affectation du résultat de l'exercice, fixation du dividende (**3^e résolution**) ;
- Rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce (**4^e résolution**) ;
- Renouvellement du mandat de Monsieur Pierre Hessler en qualité d'administrateur (**5^e résolution**) ;
- Nomination de Madame Siân Herbert-Jones en qualité d'administrateur (**6^e résolution**) ;
- Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 à Monsieur Didier Michaud-Daniel, Directeur Général (**7^e résolution**) ;
- Renouvellement du cabinet PricewaterhouseCoopers Audit en qualité de Commissaire aux comptes titulaire (**8^e résolution**) ;
- Nomination du cabinet Ernst & Young Audit en qualité de Commissaire aux comptes titulaire en remplacement du cabinet BM&A (**9^e résolution**) ;
- Nomination de Monsieur Jean-Christophe Georghiou en qualité de Commissaire aux comptes suppléant en remplacement de Monsieur Yves Nicolas (**10^e résolution**) ;
- Nomination du cabinet Auditex en qualité de Commissaire aux comptes suppléant en remplacement de Monsieur Jean-Louis Brun d'Arre (**11^e résolution**) ;
- Autorisation consentie au Conseil d'administration à l'effet d'acheter des actions propres ordinaires de la Société (**12^e résolution**).

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire

- Rapports du Conseil d'administration et des commissaires aux comptes ;
- Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des adhérents à un plan d'épargne entreprise, (i) des actions ordinaires de la Société et/ou (ii) des valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital social de la Société (**13^e résolution**) ;
- Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription d'actions ou d'achat d'actions au profit de membres du personnel salarié et/ou de dirigeants mandataires sociaux du Groupe (**14^e résolution**) ;
- Autorisation consentie au Conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions ordinaires, existantes ou nouvelles, de la Société au profit de membres du personnel salarié et/ou de dirigeants mandataires sociaux du Groupe (**15^e résolution**) ;
- Pouvoirs pour formalités (**16^e résolution**).

Comment participer à l'Assemblée générale ?



Conditions à remplir pour participer à l'Assemblée générale

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de participer personnellement à l'Assemblée générale, ou à défaut :

- de se faire représenter en donnant une procuration au Président de l'Assemblée générale, à un autre actionnaire, à son conjoint, au partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité ou à toute autre personne physique ou morale de son choix dans les conditions prévues à l'article L. 225-106 du Code de commerce, ou encore, sans indication de mandataire. Il est précisé que pour toute procuration donnée par un actionnaire sans indication de mandataire, il sera émis un vote favorable aux résolutions présentées ou agréées par le Conseil d'administration et un vote défavorable à l'adoption de toutes les autres résolutions ; ou
- de voter par correspondance ou par voie électronique.

Néanmoins, dans tous les cas, et quel que soit le mode de participation ou de représentation choisi, le droit de participer à l'Assemblée générale est subordonné à l'inscription en compte de vos actions, à votre nom ou au nom de l'intermédiaire habilité inscrit pour votre compte, au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée générale à zéro heure, heure de Paris, soit le **vendredi 13 mai 2016 à zéro heure**, heure de Paris, conformément aux dispositions de l'article R. 225-85 du Code de commerce, étant notamment précisé que :

- **si vos actions sont inscrites au nominatif (pur ou administré) :** vous n'avez aucune formalité à effectuer pour justifier de l'inscription en compte de vos actions. L'inscription en compte de vos actions à votre nom dans les comptes de titres au nominatif de la Société tenus par ses mandataires (BNP Paribas Securities Services ou CACEIS Corporate Trust selon le cas), **au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée générale à zéro heure, heure de Paris, soit le vendredi 13 mai 2016 à zéro heure**, heure de Paris, est suffisante ;
- **si vos actions sont inscrites au porteur :** vous devez demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de votre compte de titres au porteur de vous délivrer une attestation de participation qui justifiera l'inscription en compte, à votre nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour votre compte, de vos actions **au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée générale à zéro heure, heure de Paris, soit le vendredi 13 mai 2016 à zéro heure**, heure de Paris.

Seuls les actionnaires justifiant ainsi de la propriété de leurs actions pourront participer à l'Assemblée générale.

Comment voter à l'Assemblée générale ?

Pour exercer votre droit de vote à l'Assemblée générale, vous pouvez, au choix :

- participer personnellement à l'Assemblée générale ;
- donner procuration au Président de l'Assemblée générale ;
- donner procuration à un autre actionnaire, à votre conjoint, au partenaire avec lequel vous avez conclu un pacte civil de solidarité ou à toute autre personne physique ou morale de votre choix dans les conditions prévues à l'article L. 225-106 du Code de commerce ;

- donner procuration sans indication de mandataire (auquel cas il sera émis un vote favorable aux résolutions présentées ou agréées par le Conseil d'administration et un vote défavorable à l'adoption de toutes les autres résolutions) ;
- voter par correspondance ou par voie électronique.



ATTENTION : Tout actionnaire qui aura voté par correspondance ou par voie électronique, envoyé une procuration ou demandé une carte d'admission ne pourra plus choisir un autre mode pour participer à l'Assemblée générale, mais pourra céder tout ou partie de ses actions.

En cas de transfert de propriété de vos actions avant le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée générale, à zéro heure, heure de Paris (soit le **vendredi 13 mai 2016, à zéro heure**, heure de Paris), la Société invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, la procuration, la carte d'admission ou l'attestation de participation. À cette fin, s'agissant des actionnaires inscrits au porteur, l'intermédiaire habilité notifiera le transfert de propriété à la Société ou à son mandataire BNP Paribas Securities Services et lui transmettra les informations nécessaires.

Aucun transfert de propriété réalisé après le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris (soit le **vendredi 13 mai 2016, à zéro heure**, heure de Paris), quel que soit le moyen utilisé, ne pourra être notifié par un intermédiaire habilité ou pris en considération par la Société ou son mandataire BNP Paribas Securities Services, nonobstant toute convention contraire.

Dates à retenir pour participer à l'Assemblée Générale du mardi 17 mai 2016 :

Vendredi 13 mai 2016, 0h00, soit le jeudi 12 mai 2016 à minuit

Seuls les actionnaires détenant des actions au porteur ou au nominatif à cette date peuvent voter à l'Assemblée Générale.



VOTE PAR COURRIER

Samedi 14 mai 2016 à minuit

Date limite de réception des documents par la Société

OU



VOTE PAR INTERNET

Lundi 16 mai 2016 à 15h00

Date limite de vote sur le site

Si vous décidez de voter par Internet, vous ne devez pas renvoyer votre formulaire de vote papier, et vice versa.



TRANSMISSION DE VOS INSTRUCTIONS AVEC LE FORMULAIRE PAPIER

Vous avez la possibilité de demander une carte d'admission, de donner procuration ou de voter par correspondance en utilisant le formulaire unique (voir ci-après, pages 9 et 10, les modalités d'obtention et l'exemplaire type de ce formulaire unique).

1 – Demander une carte d'admission

Vous êtes actionnaire au nominatif

- Vous cochez la **case A** du formulaire unique (voir ci-après, page 10, l'exemplaire type de ce formulaire unique) ;
- Vous datez et signez en bas du formulaire unique ;
- Vous inscrivez vos nom, prénom et adresse en bas du formulaire unique ou vous les vérifiez s'ils y figurent déjà ;
- Vous retournez le formulaire unique à l'aide de l'enveloppe T fournie à BNP Paribas Securities Services, CTS – Assemblées générales, Grands Moulins de Pantin, 9, rue du Débarcadère, 93761 Pantin Cedex.

Il est conseillé de retourner le plus tôt possible votre demande de carte d'admission, soit, au plus tard le **vendredi 13 mai 2016**, pour que vous puissiez la recevoir en temps utile, compte tenu des délais postaux.

Si vous n'avez pas le temps de demander votre carte d'admission ou si vous ne l'avez pas reçue le jour de l'Assemblée générale, votre qualité d'actionnaire au nominatif vous permettra néanmoins de participer à l'Assemblée générale sur présentation d'une pièce d'identité auprès du guichet d'accueil prévu à cet effet.

Vous êtes actionnaire au porteur

- Vous cochez la **case A** du formulaire unique (voir ci-après, pages 9 et 10 les modalités d'obtention et l'exemplaire type de ce formulaire unique) ;
- Vous datez et signez en bas du formulaire unique ;
- Vous inscrivez vos nom, prénom et adresse en bas du formulaire unique ;
- Vous retournez le formulaire unique à votre intermédiaire habilité qui se chargera d'envoyer ce formulaire accompagné d'une attestation de participation à BNP Paribas Securities Services à l'adresse indiquée précédemment.

Il est conseillé de retourner le plus tôt possible votre demande de carte d'admission, soit, au plus tard le **vendredi 13 mai 2016**, pour que vous puissiez la recevoir en temps utile, compte tenu des délais postaux.

Si vous n'avez pas le temps de demander votre carte d'admission ou si vous ne l'avez pas reçue le jour de l'Assemblée générale, vous pourrez participer à l'Assemblée générale sur présentation d'une pièce d'identité et d'une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de votre compte de titres au porteur justifiant l'inscription en compte de vos actions au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée générale à zéro heure, heure de Paris, soit le **vendredi 13 mai 2016, à zéro heure**, heure de Paris.



ATTENTION : En aucun cas, les demandes de cartes d'admission ne doivent être retournées directement à la Société.

2 – Donner procuration à un autre actionnaire, à votre conjoint, au partenaire avec lequel vous avez conclu un pacte civil de solidarité ou à toute autre personne physique ou morale de votre choix dans les conditions prévues à l'article L. 225-106 du Code de commerce

- Vous cochez la **case B** du formulaire unique et la case « je donne pouvoir à » ;
- Vous indiquez l'identité et l'adresse de votre représentant ;
- Vous datez et signez en bas du formulaire unique.

3 – Donner procuration au Président de l'Assemblée générale

- Vous cochez la **case B** du formulaire unique ;
- Vous datez et signez en bas du formulaire unique.

4 – Donner procuration sans indication de mandataire

- Vous datez et signez en bas du formulaire unique.

Pour toute formule de pouvoir sans indication de mandataire, il sera émis, en votre nom, par le Président de l'Assemblée générale, un vote favorable à l'adoption des résolutions proposées ou agréées par le Conseil d'administration et un vote défavorable à l'adoption de toutes les autres résolutions.

5 – Voter par correspondance

- Vous cochez la **case B** du formulaire unique et la case « je vote par correspondance » ;
- Afin de voter pour chaque résolution, vous devez compléter le cadre correspondant selon votre choix, comme indiqué sur le formulaire unique :
 - **vote contre ou abstention** : si vous désirez voter contre une résolution ou vous abstenir (l'abstention étant assimilée à un vote contre), vous noircissez la case correspondant au numéro de la résolution concernée,
 - **vote pour** : vous ne noircissez aucune case si vous votez pour à chaque résolution ;
- Vous datez et signez en bas du formulaire unique.



ATTENTION : Dans tous les cas, vous devez remplir le formulaire unique (voir ci-après, page 10, l'exemplaire type de ce formulaire) et le retourner à BNP Paribas Securities Services, CTS – Assemblées générales, Grands Moulins de Pantin, 9 rue du Débarcadère, 93761 Pantin Cedex si vous êtes actionnaire au nominatif ou à votre intermédiaire habilité si vous êtes actionnaire au porteur.



TRANSMISSION DE VOS INSTRUCTIONS PAR VOIE ELECTRONIQUE

Bureau Veritas vous offre la possibilité de voter par internet, avant l'Assemblée Générale, sur la plateforme Votaccess qui sera ouverte du **27 avril 2016 au 16 mai 2016 à 15h00, heure de Paris.**

Cette plateforme vous donne les mêmes possibilités que le formulaire papier. Vous pouvez :

- demander une carte d'admission ;
- voter sur les résolutions ;
- donner pouvoir au Président de l'Assemblée ;
- donner procuration à toute personne de votre choix ;
- révoquer et désigner un nouveau mandataire.

Afin d'éviter tout engorgement éventuel de la plateforme Votaccess, il est recommandé aux actionnaires de ne pas attendre la veille de l'Assemblée Générale pour saisir leurs instructions.

La possibilité de saisir ses instructions par Internet avant l'Assemblée prendra fin la veille de la réunion, **soit le lundi 16 mai 2016 à 15 heures (heure de Paris).**

Demander une carte d'admission, désigner ou révoquer un mandataire ou voter

Vous êtes actionnaire au nominatif

L'actionnaire au nominatif devra se connecter sur le site VOTACCESS accessible via le site Planetshares dont l'adresse est la suivante : <https://planetshares.bnpparibas.com>.

- Les titulaires d'actions au **nominatif pur** dont BNP Paribas Securities Services est chargé de la gestion du compte devront se connecter au site Planetshares en utilisant le numéro d'identifiant et le mot de passe leur permettant déjà de consulter leur compte.
- Les titulaires d'actions au **nominatif administré** devront, pour accéder au site dédié sécurisé de l'Assemblée, se connecter au site Planetshares en utilisant l'identifiant qui se trouve en haut à droite du formulaire unique qui leur aura été adressé. À l'aide de leur identifiant, ils pourront obtenir leur mot de passe par voie postale ou par courriel.
- Les actionnaires salariés dont la gestion des comptes au **nominatif pur est assurée par CACEIS** pourront accéder au site dédié sécurisé de l'Assemblée en se connectant au site Planetshares My Proxy (<https://gisproxy.bnpparibas.com/bureauveritas.pg>) à l'aide de l'identifiant qui se trouve en haut à droite du formulaire unique qui leur aura été adressé et d'un critère d'identification correspondant au numéro de compte chez CACEIS. L'actionnaire devra, alors, suivre les indications données à l'écran pour obtenir son mot de passe de connexion puis accéder au site dédié sécurisé de l'Assemblée (VOTACCESS).

Dans le cas où l'actionnaire n'est plus en possession de son identifiant et/ou son mot de passe, il peut également contacter le numéro de téléphone suivant 0 826 109 119 mis à sa disposition.

Après s'être connecté, l'actionnaire devra suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et demander une carte d'admission, désigner ou révoquer un mandataire, ou voter.

Vous êtes actionnaire au porteur

L'actionnaire au porteur devra se renseigner afin de savoir si son intermédiaire habilité est connecté ou non au site VOTACCESS, et, le cas échéant, si cet accès est soumis à des conditions d'utilisation particulières. **L'actionnaire au porteur dont l'intermédiaire habilité n'a pas adhéré au site VOTACCESS ne pourra pas faire sa demande de carte d'admission ou voter par voie électronique.**

- L'actionnaire dont l'intermédiaire habilité est connecté au site VOTACCESS devra s'identifier sur le portail Internet de son intermédiaire habilité avec ses codes d'accès habituels. Il devra ensuite cliquer sur l'icône qui apparaît sur la ligne correspondant à ses actions Bureau Veritas et suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et demander une carte d'admission, désigner ou révoquer un mandataire, ou voter.
- L'actionnaire dont l'intermédiaire habilité n'est pas connecté au site VOTACCESS ne pourra pas faire sa demande de carte d'admission ou voter par voie électronique mais pourra **désigner ou révoquer un mandataire** en envoyant un e-mail à l'adresse suivante : paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com. Cet e-mail devra obligatoirement contenir les informations suivantes : nom de la société concernée, date de l'Assemblée, nom, prénom, adresse, références bancaires du mandant ainsi que le nom, prénom et si possible l'adresse du mandataire.

L'actionnaire devra obligatoirement demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres d'envoyer une confirmation écrite à BNP Paribas Securities Services – CTS Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin, 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex.



ATTENTION : Désignation d'un mandataire par voie électronique (Article R. 225-79 du Code de Commerce)

Le mandataire qui sera désigné n'aura pas la faculté de se substituer une autre personne.

Seules ces notifications électroniques de désignation ou de révocation de mandat, complétées et réceptionnées au plus tard la veille de l'Assemblée générale, à 15 heures (heure de Paris), soit **lundi 16 mai 2016 à 15 heures (heure de Paris)**, pourront être prises en compte.

Par ailleurs, seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra pas être prise en compte et/ou traitée.

LE FORMULAIRE UNIQUE

Comment vous le procurer ?

Vos actions sont au nominatif

Vous avez reçu un formulaire unique en annexe à la brochure « Avis de convocation 2016 ». Vous n'avez donc aucune démarche à effectuer pour vous le procurer.

Vos actions sont au porteur

Vous pourrez vous procurer le formulaire unique à compter de la date de convocation de l'Assemblée générale auprès de votre intermédiaire habilité qui devra en faire la demande écrite auprès de BNP Paribas Securities Services, CTS – Assemblées générales, Grands Moulins de Pantin, 9, rue du Débarcadère, 93761 Pantin Cedex, étant précisé que pour être prise en compte cette demande devra être accompagnée d'une attestation de participation justifiant de votre qualité d'actionnaire de la Société.



ATTENTION : pour être prise en compte, la demande de formulaire unique devra être reçue par BNP Paribas Securities Services au plus tard six jours calendaires avant l'Assemblée générale, soit au plus tard le **mercredi 11 mai 2016**.

À qui le renvoyer ?

Vos actions sont au nominatif

Vous retournez le formulaire unique en utilisant l'enveloppe T fournie dans votre brochure « Avis de convocation 2016 » à BNP Paribas Securities Services, CTS – Assemblées générales, Grands Moulins de Pantin, 9, rue du Débarcadère, 93761 Pantin Cedex.

Vos actions sont au porteur

Vous retournez le formulaire unique à votre intermédiaire habilité qui justifiera directement de votre qualité d'actionnaire auprès de BNP Paribas Securities Services par la production d'une attestation de participation.

Quand le renvoyer ?

Pour être pris en compte, les formulaires uniques devront parvenir à BNP Paribas Securities Services dûment remplis et signés au plus tard le **samedi 14 mai 2016**.

Pour toute information, n'hésitez pas à :

- Consulter notre site internet : <http://finance.bureauveritas.fr>
- Contacter le service actionnaires :

0 800 434 241 Service & appel gratuits (France uniquement)

Comment remplir le formulaire unique ?

Vous désirez participer personnellement à l'Assemblée : cochez la case **A** pour recevoir votre carte d'admission.

Vous ne pouvez pas participer à l'Assemblée et souhaitez voter par correspondance ou vous y faire représenter : cochez la case **B**.

IMPORTANT : avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso / Before selecting, please refer to instructions on reverse side.

A QUELLE QUE SOIT L'OPTION CHOISIE, NOIRCIER COMME CECI ■ LA OU LES CASES CORRESPONDANTES, DATER ET SIGNER AU BAS DU FORMULAIRE / WHICHEVER OPTION IS USED, TICK IN THE BOX(ES) - LIKE THIS ■, DATE AND SIGN AT THE BOTTOM OF THE FORM.

B Je désire assister à cette assemblée et demande une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire / I wish to attend the shareholder's meeting and request an admission card : date and sign at the bottom of the form.

Je souhaite utiliser le formulaire de vote par correspondance ou par procuration ci-dessous, selon l'une des 3 possibilités offertes / I prefer to use the postal voting form or the proxy form as specified below.

BUREAU VERITAS
BUREAU VERITAS
Société Anonyme au capital de 53 040 000 €
Siège social : 67771 boulevard du Château
92200 NEUILLY-SUR-SEINE
775 690 621 RCS NANTERRE

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
Convocquée le 17 mai 2016, à 15 heures
à EUROSITES, 28 avenue George V, 75008 PARIS
COMBINED ORDINARY AND EXTRAORDINARY SHAREHOLDER'S MEETING
To be held on May 17th, 2016, at 3:00 pm
at EUROSITES, 28 avenue George V, 75008 PARIS

CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ / For Company's use only

Identifiant / Account

Nombre d'actions / Number of shares

Nombre de voix / Number of voting rights

Nominatif Registered
Porteur / Bearer

Vote simple Single vote
Vote double Double vote

JE VOTE PAR CORRESPONDANCE / I VOTE BY POST
Cf. au verso renvoi (2) - See reverse (2)

Je vote **OUI** à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration, à l'**EXCEPTION** de ceux que je signale en noirissant comme ceci ■ la case correspondante et pour lesquels je vote **NON** ou je m'abstiens.
I vote **YES** for all the draft resolutions approved by the Board of Directors **EXCEPT** those indicated by a tick in the box - like this ■, for which I vote **NO** or I abstain.

Sur les projets de résolutions non agréés par le Conseil d'Administration, je vote en noirissant comme ceci ■ la case correspondant à mon choix.
On the draft resolutions not approved by the Board of Directors, I cast my vote by ticking the box of my choice - like this ■.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	Oui / Yes	Non/No	Abst/Abst.	O
10	11	12	13	14	15	16	17	18	A			F
19	20	21	22	23	24	25	26	27	B			G
28	29	30	31	32	33	34	35	36	C			H
37	38	39	40	41	42	43	44	45	D			J
									E			K

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés en assemblée / In case amendments or new resolutions are proposed during the meeting

- Je donne pouvoir au Président de l'A.G. de voter en mon nom. / I give proxy to the Chairman of the general meeting to vote on my behalf.

- Je m'abstiens (l'abstention équivaut à un vote contre). / I abstain from voting (abstention is equivalent to a vote againstst).....

- Je donne procuration (cf. au verso renvoi 4) à M., Mme ou Mlle, Raison Sociale..... pour voter en mon nom / I give proxy to (see reverse (4)) Mr, Mrs or Miss, Corporate Name to vote on my behalf

Pour être prise en considération, toute formule doit parvenir au plus tard :
In order to be considered, this completed form must be returned at the latest
sur 1^{ère} convocation / on 1st notification
14 mai 2016 / May 14th, 2016

à / to BNP PARIBAS SECURITES SERVICES, CTS Assemblées, Grands Moulins de Pantin - 93761 PANTIN Cedex

JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
cf. au verso renvoi (3)

I HEREBY GIVE PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE GENERAL MEETING
See reverse (3)

Mme ou Mlle, Raison Sociale / Mr, Mrs or Miss, Corporate Name

Adresse / Address

Il s'agit de titres au porteur, les présentes instructions ne seront valides que si elles sont directement retournées à votre banque.
If it is about bearer shares, the present instructions will be valid only if they are directly returned to your bank.

Nom, Prénom, Adresse de l'actionnaire (si ces informations figurent déjà, les vérifier et les rectifier éventuellement)
Surname, first name, address of the shareholder (if this information is already supplied, please verify and correct if necessary)
Cf. au verso renvoi (1) - See reverse (1)

Quel que soit votre choix, datez et signez ici

Date & Signature

JE DONNE POUVOIR A : cf. au verso renvoi (4)

I HEREBY GIVE PROXY TO see reverse (4)

Mme ou Mlle, Raison Sociale / Mr, Mrs or Miss, Corporate Name

Adresse / Address

Inscrivez ici vos nom, prénom et adresse ou vérifiez-les s'ils y figurent déjà.

Vous désirez voter par correspondance : cochez ici et suivez les instructions.

Vous désirez donner pouvoir au Président de l'Assemblée : suivez les instructions.

Vous désirez donner pouvoir à une personne dénommée qui sera présente à l'Assemblée : cochez ici et inscrivez les coordonnées de cette personne.

Activité du Conseil et des Comités

Le Conseil d'administration de Bureau Veritas se réfère aux recommandations du Code AFEP/MEDEF. Il s'appuie sur les travaux de trois comités. En 2015, le Conseil d'administration s'est réuni sept fois. Le taux de présence a été de 92 %. La proportion de femmes au sein du Conseil s'élève à 27 %. La proportion des administrateurs qualifiés d'indépendants par le Conseil d'administration s'élève à 63 %.

À l'issue de l'Assemblée générale du 17 mai 2016, et sous réserve de l'approbation par ladite Assemblée des résolutions 5 et 6 proposant le renouvellement du mandat d'un administrateur et la nomination d'un nouvel administrateur, la proportion d'administrateurs qualifiés d'indépendants par le Conseil sera inchangée à 63%. La Société continuera de respecter la proportion d'administrateurs indépendants recommandée par le Code AFEP/MEDEF.

	Séances	Assiduité
Conseil d'administration	7	92%
Comité d'audit et des risques	10	95%
Comité des nominations et des rémunérations	5	85%
Comité stratégique	6	93%

Des informations plus détaillées sur la gouvernance sont disponibles dans le Document de référence, au chapitre 3 «Gouvernement d'entreprise», à partir de la page 101.

PARITÉ AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AVANT L'ASSEMBLÉE



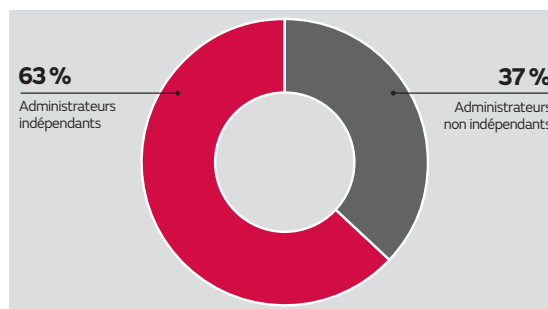
PARITÉ AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION APRÈS L'ASSEMBLÉE



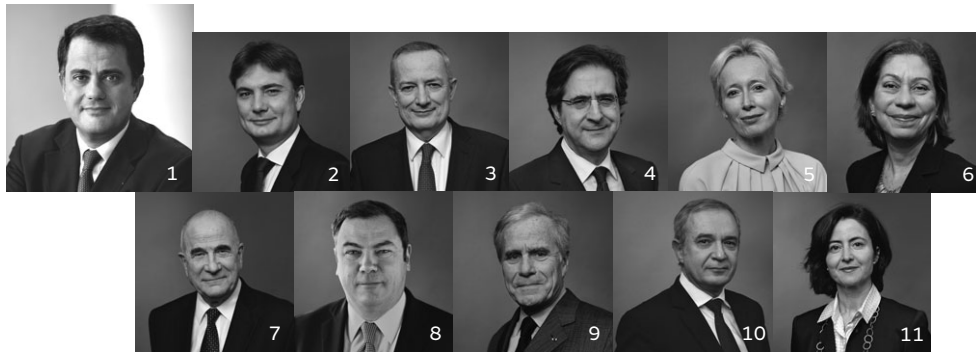
PARITÉ AU SEIN DES COMITÉS



PROPORTION D'ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS



Composition du Conseil d'administration ⁽¹⁾



- | | | | |
|--|--|---|--|
| <p>1. Frédéric Lemoine
Président du Conseil d'administration
50 ans – Nationalité française
Président du Directoire de Wendel</p> <p>2. Stéphane Bacquaert
44 ans – Nationalité française
Gérant de Wendel Africa</p> <p>3. Patrick Buffet ⁽²⁾
62 ans – Nationalité française
Président-Directeur Général
d'Eramet</p> | <p>4. Aldo Cardoso ⁽²⁾
60 ans – Nationalité française
Administrateur de Sociétés</p> <p>5. Nicoletta Giadrossi ⁽²⁾
49 ans – Nationalité italienne
Présidente de Technip France</p> <p>6. Ieda Gomes Yell ⁽²⁾
59 ans – Nationalité britannique
Consultante, Chercheur</p> | <p>7. Pierre Hessler ⁽²⁾
72 ans – Nationalité française
Consultant, Chercheur</p> <p>8. Pascal Lebard ⁽²⁾
53 ans – Nationalité française
Président-Directeur Général
de Sequana</p> <p>9. Philippe Louis-Dreyfus ⁽²⁾
71 ans – Nationalité française
Président du Conseil de surveillance
de Pacemar SAS</p> | <p>10. Jean-Michel Ropert
49 ans – Nationalité française
Consultant</p> <p>11. Lucia Sinapi-Thomas
52 ans – Nationalité française
Directeur exécutif Business
Platforms de Caggemini</p> |
|--|--|---|--|

(1) Au 23 mars 2016, date du Conseil d'administration ayant décidé de convoquer l'Assemblée générale.
(2) Administrateur indépendant.

Pour toutes informations complémentaires sur la composition et le fonctionnement du Conseil d'administration, nous vous invitons à consulter le chapitre 3 du Document de référence 2015 disponible sur le site Internet de la Société (<http://finance.bureauveritas.fr>) et sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

Composition des Comités du Conseil

Comités du conseil	Frédéric Lemoine	Stéphane Bacquaert	Patrick Buffet	Aldo Cardoso	Nicoletta Giadrossi	Ieda Gomes Yell	Pierre Hessler	Pascal Lebard	Philippe Louis-Dreyfus	Jean-Michel Ropert	Lucia Sinapi-Thomas
Comité d'audit et des risques				●		●				●	●
Comité des nominations et des rémunérations					●		●	●	●		
Comité stratégique	●	●	●			●	●				

● Président
● Membre

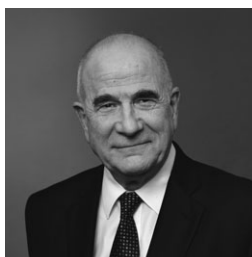
Informations sur les candidats dont le renouvellement ou la nomination en qualité d'administrateur est proposé

Pierre Hessler

Administrateur
indépendant

72 ans

Nationalité
française



Pierre Hessler, Président du Conseil de surveillance de Bureau Veritas de 2002 à 2005 et Vice-Président du Conseil de surveillance depuis juin 2005, a été nommé administrateur de la Société et Président du Comité des nominations et de rémunérations le 3 juin 2009 à l'occasion du changement du mode d'administration et de direction de la Société.

Fonction actuelle

- Consultant, Chercheur

Biographie

Pierre Hessler a commencé sa carrière chez IBM où il est resté environ vingt-sept ans, occupant des fonctions respectivement au sein d'IBM Suisse (de 1965 à 1980) où il a accédé aux fonctions de Directeur des agences du domaine informatique, puis d'IBM Europe de 1980 à 1993 où il a occupé les fonctions de Directeur des Opérations, Directeur du Marketing et des Services, Directeur Général de région, Président d'IBM France et Directeur Général des Opérations, du Marketing et des Services. De 1982 à 1984, il a occupé des positions de Directeur dans le développement au sein d'IBM Corporation, puis a été Directeur Corporate Marketing de 1989 à 1991, et enfin « IBM Vice-Président ». En 1993, il a intégré Capgemini où il a occupé diverses fonctions de Direction générale, dont celle de Président et Directeur Général de Gemini Consulting, membre du Directoire et celle de Directeur Général Délégué, puis d'administrateur en 2000. Pierre Hessler est actuellement gérant d'Actideas et conseiller de Capgemini.

Pierre Hessler est licencié en droit et économie politique de l'Université de Lausanne, en Suisse.

Autres mandats

- Conseil de Capgemini Government Solutions, Washington
- Gérant d'Actideas SARL

Siân Herbert-Jones

Administrateur
indépendant

55 ans

Nationalité
britannique



La nomination de Madame Siân Herbert-Jones en qualité d'administrateur indépendant de la Société est soumise à l'approbation de l'Assemblée générale.

Fonction actuelle

- Administratrice de sociétés

Biographie

Siân Herbert-Jones a tout d'abord exercé pendant 13 ans au sein du cabinet PricewaterhouseCoopers, au bureau de Londres de 1983 à 1993 en qualité notamment de Directeur Corporate Finance, puis au bureau de Paris de 1993 à 1995 en qualité de Directeur des Fusions et Acquisitions. Elle a ensuite rejoint le groupe Sodexo en 1995 au sein duquel elle a été successivement en charge du développement international de 1995 à 1998, de la trésorerie groupe de 1998 à 2000 puis Directeur financier adjoint en 2000. De 2001 à mars 2016, elle a occupé les fonctions de Directeur financier du groupe Sodexo.

Siân Herbert-Jones est titulaire d'un Master of Art en histoire de l'Université d'Oxford ainsi que d'un diplôme d'expert-comptable au Royaume-Uni.

Autre mandat

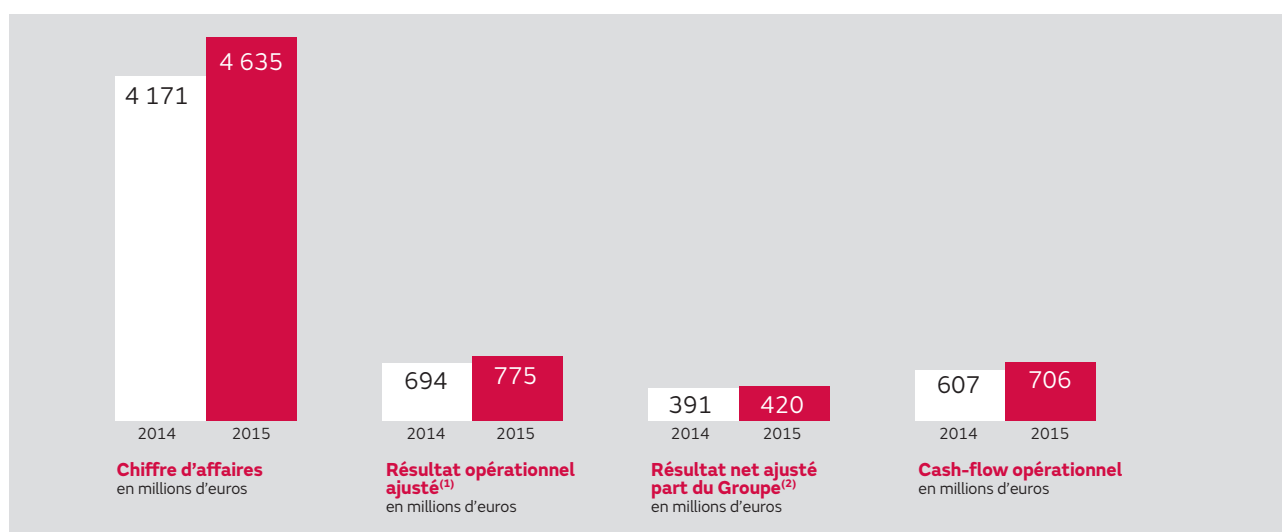
- Administrateur d'Air Liquide SA (Présidente du Comité d'audit et des comptes)

➤ En cas de vote favorable aux résolutions 5 et 6, le Conseil d'administration sera composé de 11 membres dont 7 indépendants et continuera de respecter la proportion d'administrateurs indépendants recommandée par le Code AFEP/MEDEF.

Exposé sommaire

4

Le Groupe Bureau Veritas en 2015



(1) Indicateur non IFRS – représente le résultat opérationnel du Groupe avant prise en compte des produits et charges relatifs aux regroupements d'entreprises et autres éléments non récurrents.

(2) Indicateur non IFRS – défini comme le résultat net part du Groupe ajusté des produits et charges relatifs aux acquisitions et autres éléments non récurrents nets d'impôts.

+11,1%

Le chiffre d'affaire a atteint 4 634,8 millions d'euros, en hausse de 11,1% par rapport à 2014, et de 5,6% à taux de change constants. La croissance organique s'élève à 1,9% sur l'année. Les acquisitions ont contribué à la croissance à hauteur de 3,7%. Les variations de taux de change ont eu un impact positif de 5,5%, principalement du fait de l'appréciation du dollar américain face à l'euro.

+11,7%

Le résultat opérationnel ajusté s'élève à 775,2 millions d'euros, en augmentation de 11,7%. La marge opérationnelle ajustée s'élève à 16,7%, en hausse de 10 points de base par rapport à 2014.

+7,4%

Bureau Veritas a réalisé un **résultat net part du Groupe**, ajusté des autres charges opérationnelles nettes d'impôt, de 420,3 millions d'euros, en hausse de 7,4%. Le bénéfice net ajusté par action est de 0,96 euro, en progression de 6,7%

+16,4%

Le Groupe a généré un niveau record de cash-flow en 2015. **Le cash-flow opérationnel** s'élève à 706,1 millions d'euros, en augmentation de 16,4% par rapport à 2014. Le cash-flow libre (disponible après paiement des impôts, des intérêts et des CAPEX) a atteint 462,1 millions d'euros, à comparer à 402 millions d'euros en 2014.

1 Faits marquants de l'exercice

1.1 Nouvelle stratégie pour améliorer le profil de croissance, la résilience et la profitabilité de Bureau Veritas

En 2015, après avoir mené une analyse en profondeur du marché du TIC (Test, Inspection et Certification), le Groupe a défini sa stratégie visant à améliorer son profil de croissance, sa résilience et sa profitabilité à moyen-long terme.

La stratégie s'appuie sur :

- huit initiatives de croissance : Bâtiments & Infrastructures, Services OPEX sur les marchés pétrole & gaz, Power & Utilities, Chimie, Segments adjacents - Distribution et Industrie minière, Agroalimentaire, Automobile, Smartworld, Contrats globaux de Certification et Marine & Offshore ;

- deux pays clés : les États-Unis et la Chine ;
- quatre principaux leviers : les Ressources Humaines, la Gestion des grands comptes, Excellence@BV et le Digital.

Le Groupe se concentre sur l'exécution de la stratégie et le déploiement de ces huit initiatives de croissance. Celles-ci ont déjà démarré et se sont concrétisées par des succès commerciaux.

Les initiatives de croissance devraient permettre de générer 2 milliards d'euros de chiffre d'affaires supplémentaires en 2020, répartis de façon équilibrée, entre croissance interne et croissance externe.

1.2 Neuf acquisitions ciblées

En 2015, le Groupe a finalisé neuf acquisitions, représentant plus de 80 millions d'euros de chiffre d'affaires en base annuelle.

Ningbo Hengxin, Shandong Chengxin, Shanghai Xietong et CTS sont stratégiquement positionnées, sur le marché domestique chinois de respectivement, l'Industrie, la Construction et les Biens de consommation. En renforçant sa présence en Chine, le Groupe va bénéficier du potentiel lié à la libéralisation du marché du TIC, et des leviers de croissance structurels tels que le développement de la classe moyenne, une plus grande sensibilisation à l'environnement et l'amélioration constante des normes de qualité locales.

Deux acquisitions ont pour objectif d'élargir l'offre du Groupe dans les biens de consommation : Certest vise à augmenter la part de marché du Groupe dans le marché du luxe, et NCC à développer les activités Électriques & Électroniques ainsi que le Smartworld en Amérique latine.

HydrOcean complète l'offre de Marine & Offshore, grâce à ses services innovants en matière de simulation numérique en hydrodynamique.

1.3 Impact de la volatilité des cours des matières premières

Les prix bas du pétrole et de l'ensemble des matières premières (cuivre, minerai de fer...) ont eu un impact sur le chiffre d'affaires et le niveau de marge des activités Industrie, Inspection & Vérification en Service et Matières Premières.

Les activités subissant la baisse du prix du baril de pétrole sont principalement celles liées aux investissements (CAPEX) et aux actifs en service (OPEX) du secteur pétrolier (environ 13% du chiffre d'affaires 2015 du Groupe). Elles sont en retrait de 10% à périmètre et taux de change constants.

À l'inverse, les activités du segment Produits Pétroliers & pétrochimiques (9% du chiffre d'affaires) qui ont bénéficié de la volatilité sur les prix ainsi que des volumes élevés de raffinage, enregistrent une croissance organique de 4,7%.

Les activités du segment Métaux & Minéraux (6% du chiffre d'affaires) sont en retrait de 0,7% en organique. Celles liées à l'exploration (*upstream*) enregistrent une baisse plus importante de 5,5%. À l'inverse, les activités liées au commerce international restent soutenues dans les grandes zones d'implantation du Groupe.

Le Groupe a rapidement pris des mesures de restructurations, principalement sur le continent américain et en Australie, afin de s'adapter à la réduction des volumes d'activité dans le pétrole et les Métaux & Minéraux. Celles-ci conduisent à une charge de

20,8 millions d'euros. De plus, en raison de la détérioration et d'une visibilité limitée sur la reprise des activités *upstream* des Métaux & Minéraux, le Groupe a déprécié des actifs incorporels de l'activité Matières Premières pour un montant de 100 millions d'euros.

1.4 Vers une organisation matricielle

Le Groupe poursuit sa transformation afin d'aligner organisation et stratégie. Depuis le 1^{er} janvier 2016, Bureau Veritas a fusionné les divisions Matières Premières et Industrie et Infrastructures, avec pour objectif de générer des synergies et de déployer un modèle opérationnel matriciel efficace, avec des lignes de services par marché, venant en support des opérations organisées par région.

Le Groupe est désormais organisé en quatre divisions : Marine & Offshore, Matières Premières et Industrie & Infrastructures, Biens de consommation et Services aux gouvernements & Commerce international.

2 Évolution de l'activité et des résultats

(en millions d'euros)	2015	2014	Variation
Chiffre d'affaires	4 634,8	4 171,5	+ 11,1%
Achats et charges externes	(1 322,9)	(1 178,6)	
Frais de personnel	(2 383,9)	(2 149,9)	
Autres charges	(351,1)	(279,9)	
Résultat opérationnel	576,9	563,1	+ 2,5%
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	0,8	0,7	
Résultat financier	(89,3)	(80,9)	
Résultat avant impôts	488,4	482,9	+ 1,1%
Impôts sur les résultats	(220,7)	(175,4)	
Résultat net	267,7	307,5	(12,9)%
Intérêts minoritaires	12,4	12,9	
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	255,3	294,6	(13,3)%

2.1 Chiffre d'affaires

Sur l'ensemble de l'exercice 2015, le chiffre d'affaires de Bureau Veritas s'établit à 4 634,8 millions d'euros. La hausse de 11,1% par rapport à l'exercice 2014 se compose :

- d'une croissance organique de 1,9% ;
- d'une variation de périmètre de 3,7% ; et
- d'un impact positif des variations de taux de change de 5,5%, lié à l'évolution favorable de la plupart des devises face à l'euro, et notamment du dollar américain.

2.2 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel du Groupe s'élève à 576,9 millions d'euros en 2015, en hausse de 2,5% par rapport à 2014.

2.3 Résultat opérationnel ajusté

Le Groupe suit de manière interne un résultat opérationnel « ajusté » que la Direction juge plus représentatif de la performance opérationnelle dans son secteur d'activité, et qui est défini comme le résultat opérationnel avant prise en compte des produits et charges relatives aux acquisitions et aux autres éléments non récurrents.

Le tableau ci-dessous présente le calcul détaillé du résultat opérationnel ajusté en 2015 et 2014.

(en millions d'euros)	2015	2014	Variation
Résultat opérationnel	576,9	563,1	+ 2,5%
Amortissement des actifs incorporels issus des acquisitions	86,7	106,2	
Charges de restructurations	20,8	20,0	
Acquisitions et cessions	0,8	3,2	
Perte de valeur des écarts d'acquisition	90,0	1,5	
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AJUSTÉ	775,2	694,0	+ 11,7%

Les autres charges opérationnelles de l'exercice s'élèvent à 198,3 millions d'euros, à comparer à 130,9 millions d'euros en 2014, et se décomposent de la façon suivante :

- 86,7 millions d'euros d'amortissement des actifs incorporels issus des acquisitions. Ils comprennent un montant de 10 millions d'euros provenant d'un amortissement accéléré des relations clients sur le segment Métaux & Minéraux en Australie et l'amortissement des actifs incorporels issus des acquisitions de l'exercice. À noter qu'en 2014, la charge de 106,2 millions d'euros comprenait 40,2 millions d'euros d'amortissements accélérés de certaines relations clients et de marques sur le segment Métaux & Minéraux ;
- 20,8 millions d'euros de charges de restructuration, réalisées principalement sur le continent américain et en Australie pour les activités Industrie et Matières Premières ;
- 90 millions d'euros de perte de valeur des écarts d'acquisition liés à l'activité Matières Premières.

Le résultat opérationnel ajusté des autres charges opérationnelles est en hausse de 11,7% à 775,2 millions d'euros en 2015.

La marge opérationnelle ajustée, exprimée en pourcentage du chiffre d'affaires s'élève à 16,7% en 2015, en progression de 10 points de base par rapport à 2014. L'impact positif des taux de change a permis de compenser la baisse liée aux activités liées au pétrole & gaz.

2.4 Résultat financier

Le résultat financier du Groupe comprend essentiellement les intérêts et l'amortissement des frais d'émission de la dette, les produits reçus au titre de prêts, des titres de créances ou de capital ou autres instruments financiers détenus par le Groupe et les plus ou moins-values sur titres de placement ainsi que les pertes

et gains sur opérations en devises et l'ajustement de juste valeur des dérivés financiers. Il inclut également les coûts financiers des régimes de retraites, ainsi que le produit ou rendement attendu des actifs de régimes de retraite financés et l'effet de réactualisation des provisions à long terme.

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT FINANCIER

(en millions d'euros)	2015	2014
Coût de l'endettement financier brut	(86,2)	(79,7)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	6,2	1,6
Coût de l'endettement financier net	(80,0)	(78,1)
Écarts de change	(3,6)	3,3
Coût financier des régimes de retraites	(2,8)	(3,5)
Autres	(2,9)	(2,6)
RÉSULTAT FINANCIER	(89,3)	(80,9)

La charge financière nette s'élève à 89,3 millions d'euros en 2015, à comparer à 80,9 millions d'euros en 2014 :

- La hausse du coût de l'endettement financier net à 80 millions d'euros en 2015, à comparer à 78,1 millions d'euros en 2014, provient pour l'essentiel d'un effet de change sur la charge financière en dollar américain et de l'augmentation du niveau d'endettement moyen. Le Groupe bénéficie par ailleurs de la baisse des taux d'intérêt et de l'augmentation du montant des produits de trésorerie ;

- Les écarts de change du Groupe génèrent une perte de 3,6 millions d'euros en 2015. Ils se composent de gains et pertes de change résultant de la variation des devises sur des actifs et passifs des filiales du Groupe, libellés dans une monnaie différente de leur monnaie fonctionnelle ;
- Par ailleurs, le coût financier des régimes de retraite est en baisse.

2.5 Impôts sur les résultats

La charge d'impôt sur les résultats consolidés s'élève à 220,7 millions d'euros en 2015 contre 175,4 millions d'euros en 2014. Le taux effectif d'impôt (TEI), représentant la charge d'impôt divisée par le montant du résultat avant impôt, représente 45,2% en 2015 contre 36,3% en 2014.

Le taux effectif d'impôt ajusté est de 37,0%. L'écart de 8,2 points par rapport au TEI s'explique principalement par la non-déductibilité de la perte de valeur des écarts d'acquisition.

La hausse du taux effectif d'impôt ajusté de 2,9 points par rapport à 2014 (34,1%) résulte essentiellement d'éléments exceptionnels liés à des litiges fiscaux.

2.6 Résultat net part du Groupe

Le Résultat net part du Groupe de l'exercice ressort à 255,3 millions d'euros, à comparer à 294,6 millions d'euros en 2014. Le bénéfice net par action s'est élevé à 0,58 euro, à comparer à 0,67 euro en 2014.

2.7 Résultat net ajusté part du Groupe

Le résultat net ajusté part du Groupe est défini comme le Résultat net part du Groupe ajusté des autres charges opérationnelles nettes d'impôt.

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT NET AJUSTÉ

(en millions d'euros)	2015	2014
Résultat net part du Groupe	255,3	294,6
BPA ^(a) (en euro par action)	0,58	0,67
Autres charges opérationnelles	198,3	130,9
Effet d'impôt sur les autres charges opérationnelles	(33,3)	(34,2)
RÉSULTAT NET AJUSTÉ PART DU GROUPE	420,3	391,3
BPA AJUSTÉ ^(a) (en euro par action)	0,96	0,90

(a) Calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions de 437 776 451 en 2015 et de 437 183 943 actions en 2014.

Le Résultat net part du Groupe ajusté s'élève à 420,3 millions d'euros, en hausse de 7,4% par rapport à 2014. Le bénéfice net ajusté par action s'élève à 0,96 euro en 2015, à comparer à 0,90 en 2014.

2.8 Résultats par activité

ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITÉ

(en millions d'euros)

	2015	2014	Totale	Croissance	
				à taux de change constants	Croissance organique
Marine & Offshore	405,3	323,7	25,2%	20,0%	10,2%
Industrie	1 030,8	980,7	5,1%	0,6%	(1,6)%
IVS	599,0	560,2	6,9%	3,6%	2,8%
Construction	557,5	462,1	20,6%	16,6%	1,3%
Certification	351,8	328,2	7,2%	4,6%	4,6%
Matières Premières	772,8	696,6	10,9%	5,3%	3,3%
Biens de consommation	658,1	564,6	16,6%	2,4%	1,4%
GSIT	259,5	255,4	1,6%	(0,2)%	(1,9)%
TOTAL GROUPE	4 634,8	4 171,5	11,1%	5,6%	1,9%

IVS : Inspection & Vérification en Service.

GSIT : Services aux gouvernements & Commerce international.

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AJUSTÉ PAR ACTIVITÉ

(en millions d'euros)

	Résultat opérationnel ajusté			Marge opérationnelle ajustée		
	2015	2014	Variation	2015	2014	Variation (points de base)
Marine & Offshore	107,0	81,0	32,1%	26,4%	25,0%	140
Industrie	146,5	147,9	(0,9)%	14,2%	15,1%	(90)
IVS	82,8	79,1	4,7%	13,8%	14,1%	(30)
Construction	86,4	68,5	26,1%	15,5%	14,8%	70
Certification	60,0	56,5	6,2%	17,1%	17,2%	(10)
Matières Premières	87,4	83,5	4,7%	11,3%	12,0%	(70)
Biens de consommation	162,0	135,6	19,5%	24,6%	24,0%	60
GSIT	43,1	41,9	2,9%	16,6%	16,4%	20
TOTAL GROUPE	775,2	694,0	11,7%	16,7%	16,6%	10

Marine & Offshore

Le chiffre d'affaires est en hausse de 20% à taux de change constants, comprenant une croissance organique de 10,2% et une croissance liée aux acquisitions de 9,8%, provenant des acquisitions de MatthewsDaniel (septembre 2014) et d'HydrOcean (septembre 2015).

Le chiffre d'affaires du segment navires en service (60% du chiffre d'affaires 2015) est en progression. Il a bénéficié de la croissance de la flotte classée par Bureau Veritas, ainsi que de la hausse des visites spéciales quinquennales, provenant des navires livrés en 2010, année record. Au 31 décembre 2015, la flotte classée par Bureau Veritas se compose de 11 300 navires (+ 3,5% par rapport au 31 décembre 2014) et représente 109,1 millions de tonneaux (+ 5,3%).

Le chiffre d'affaires du segment des navires en construction (40% du chiffre d'affaires 2015) enregistre une croissance soutenue, grâce à la bonne performance de certaines catégories, comme les porte-conteneurs et les pétroliers. Le volume des prises de commandes de l'année s'élève à 6,9 millions de tonneaux, en légère baisse par rapport au niveau de 2014 (7,5 millions de tonneaux).

La marge opérationnelle ajustée de l'exercice s'élève à 26,4%, en hausse de 140 points de base par rapport à 2014, liée à la croissance des volumes, ainsi qu'aux initiatives de *lean management*.

En 2016, le Groupe devrait bénéficier de la croissance des activités liées à la flotte en service et du développement de nouveaux services. Ces développements positifs devraient compenser le ralentissement attendu dans le segment des nouvelles constructions.

Industrie

Le chiffre d'affaires est en progression de 0,6% à taux de change constants, comprenant une décroissance organique de 1,6% et une croissance de 2,2% liée aux acquisitions de Ningbo Hengxin (janvier 2015) et de DTI (juin 2014).

Les activités liées au secteur pétrole & gaz (environ 45% du chiffre d'affaires), sont en forte contraction depuis le second semestre 2015. La baisse des cours du pétrole a entraîné une baisse des investissements et des pressions sur les prix, principalement sur le continent américain et en Australie. Ces régions enregistrent des baisses de chiffre d'affaires significatives.

Les autres activités sont en croissance, notamment celles liées au secteur du *Power*, en Europe et en Asie.

Les activités liées à l'OPEX, qui font l'objet d'une initiative dans le cadre du plan stratégique, ont bénéficié d'un bon dynamisme commercial, avec des succès en Indonésie et au Moyen-Orient.

La marge opérationnelle ajustée de l'exercice s'élève à 14,2%, en baisse de 90 points de base par rapport à 2014. La contraction des activités liées au secteur pétrole & gaz, a été partiellement compensée par des mesures d'adaptation des coûts, et des réductions d'effectifs dans les zones les plus touchées.

En 2016, dans un contexte de prix du pétrole toujours bas, le Groupe anticipe une décroissance organique. Le Groupe va poursuivre la diversification de son exposition sectorielle en renforçant sa présence dans le *Power*, la Chimie, le Transport et continuera à développer ses activités liées à l'OPEX.

Inspection & Vérification en Service (IVS)

Le chiffre d'affaires est en progression de 3,6% à taux de change constants, comprenant une croissance organique de 2,8% et une croissance liée aux acquisitions de 0,8%.

En 2015, la croissance a été globalement robuste en Europe de l'Ouest (68% du chiffre d'affaires), reflétant une légère amélioration de la croissance en France, et un rebond au Royaume-Uni et en Espagne. La situation est contrastée en Amérique du Nord (21% du chiffre d'affaires) avec une forte croissance aux États-Unis grâce aux efforts commerciaux entrepris en 2014, et un repli au Canada, du fait de l'exposition des activités locales au secteur pétrole & gaz. La situation s'améliore néanmoins en fin d'année dans ce pays. L'activité progresse fortement en Asie, notamment au Japon et en Chine.

La marge opérationnelle ajustée de l'exercice s'élève à 13,8%, en baisse de 30 points de base par rapport à 2014, principalement en raison de la contraction des activités au Canada.

En 2016, la stratégie du Groupe s'articulera autour de plusieurs axes : densifier le réseau dans les zones de croissance, lancer de nouveaux produits et services notamment dans la veille réglementaire et développer les activités de contrôle volontaire. Le Groupe va, par ailleurs, poursuivre la dissémination des outils de productivité dans le réseau. L'ensemble de ces actions s'intègre dans l'initiative plus globale de développement dans les Bâtiments et Infrastructures lancée en 2015.

Construction

Le chiffre d'affaires est en progression de 16,6% à taux de change constants, comprenant une croissance organique de 1,3% et une croissance externe de 15,3%, provenant de l'acquisition des sociétés chinoises Shandong Chengxin (janvier 2015) et Shanghai Xietong (juillet 2015) ainsi que de la consolidation en année pleine de la société brésilienne Sistema-PRI (juillet 2014).

En 2015, la France (40% du chiffre d'affaires) a renoué avec une croissance positive, largement attribuable aux activités liées aux actifs existants. L'activité demeure soutenue au Moyen-Orient grâce à de nouveaux contrats, notamment le métro de Riyad. En Asie, la situation est contrastée : la croissance s'améliore au Japon, mais connaît un ralentissement en Chine, du fait de l'exposition aux projets pétrole & gaz. Enfin, malgré le ralentissement enregistré au Brésil en fin d'année, la région Amériques est en croissance, soutenue par les projets d'infrastructure et le développement de ces mêmes activités en Argentine, en Bolivie, en Colombie et au Chili.

La marge opérationnelle ajustée de l'exercice s'élève à 15,5%, en hausse de 70 points de base par rapport à 2014, grâce à l'augmentation du poids des activités réalisées en Asie et à la progression des marges en France.

En 2016, les tendances de marché laissent entrevoir une activité plus favorable en France. L'activité devrait être positivement impactée par les nouveaux projets d'infrastructure de transport en Asie du Sud et la poursuite de l'expansion en Amérique latine, qui s'inscrivent dans l'initiative de croissance Bâtiments et Infrastructures.

Certification

Le chiffre d'affaires est en progression de 4,6% à taux de change constants, exclusivement dû à la croissance organique.

La performance a été bonne dans l'ensemble des grandes régions, notamment grâce à la croissance soutenue des schémas sectoriels (Auto, Transport, Aéronautique).

L'année 2015 a été marquée par le renouvellement des normes ISO (9K, 14K), et la mise sur le marché des solutions de transition. Ces derniers devraient progressivement contribuer au chiffre d'affaires du Groupe, notamment à travers les activités de formation. Des succès commerciaux importants sont à noter, notamment auprès de clients de l'agro-alimentaire.

La marge opérationnelle ajustée de l'exercice s'élève à 17,1%, quasi stable par rapport à 2014 (17,2%).

En 2016, l'activité devrait bénéficier du dynamisme lié à la transition vers les schémas renouvelés, avec la mise en avant des formations de type *e-learning*. Le développement de nouveaux schémas sectoriels devrait se poursuivre, couvrant la chaîne d'approvisionnement, l'agro-alimentaire, le développement durable, la gestion d'actifs et l'efficacité énergétique ainsi que la certification numérique. Par ailleurs, la croissance de l'activité bénéficiera de l'initiative Certification contrats globaux, liée aux clients grands comptes, tandis que le *re-engineering* des processus devrait permettre l'amélioration des marges.

Matières Premières

Le chiffre d'affaires est en progression de 5,3% à taux de change constant, comprenant une croissance organique de 3,3% et une croissance externe de 2,0% liée à la consolidation en année pleine des acquisitions de Maxxam (janvier 2014), d'Analyst (août 2014) et d'Andes Control (avril 2014).

Le segment des Produits Pétroliers et Pétrochimiques (53% du chiffre d'affaires) a enregistré une croissance organique robuste de 4,7%, provenant de l'augmentation des volumes d'échanges et de l'activité des raffineries. Seule l'activité liée aux sables bitumineux au Canada a été pénalisée par le contexte de prix de pétrole bas.

Le segment des Métaux & Minéraux (38% du chiffre d'affaires) est en retrait de 0,7% à périmètre et taux de change constants. Après un premier semestre en croissance, les activités *upstream*, sensibles à l'évolution des cours des matières premières notamment du minerai de fer et du cuivre, ont enregistré une nouvelle baisse. À l'inverse, les activités liées aux échanges sont restées dynamiques, sur les principales régions d'implantation du Groupe.

Le segment Agriculture (9% du chiffre d'affaires) enregistre une croissance organique de 13,6%, notamment en Europe.

La marge opérationnelle ajustée de l'exercice est en repli à 11,3%, à comparer à 12,0% en 2014, du fait de la baisse des activités *upstream*.

En 2016, le contexte devrait rester favorable pour le segment Produits Pétroliers & Pétrochimiques et le segment Agriculture. De nouvelles baisses sont envisagées dans les activités liées à l'*upstream*.

Biens de consommation

Le chiffre d'affaires est en progression de 2,4% à taux de change constants, comprenant une croissance organique de 1,4% et une croissance externe de 1,0%, provenant notamment de l'acquisition de la société chinoise CTS (janvier 2015).

Le segment Textiles, Jouets et autres Bens durables (65% du chiffre d'affaires) affiche une croissance modeste, en raison de la réduction d'un programme de tests avec un grand distributeur, client du Groupe.

Le segment Produits électriques et électroniques (27% du chiffre d'affaires) voit sa croissance décélérer, à cause des retards dans les lancements produits d'un client important de ce segment.

Le segment Agroalimentaire (8% du chiffre d'affaires) enregistre une croissance soutenue, notamment au Canada.

La marge opérationnelle ajustée de l'exercice progresse de 60 points de base à 24,6%, lié au succès des initiatives de *Lean management* et aux effets de change positifs.

En 2016, un rebond de la croissance est attendu au second semestre, la performance globale bénéficiant notamment des avancées sur le marché domestique chinois, comme sur celui des textiles. Le Groupe poursuivra ses développements dans le cadre des initiatives Smartworld et Automobile.

Services aux gouvernements & Commerce international

Le chiffre d'affaires est en légère baisse de 0,2% à taux de change constants, comprenant une décroissance organique de 1,9% et une croissance externe de 1,7%, provenant de la consolidation en année pleine de Quiktrak, une société acquise en avril 2014, spécialisée dans l'inspection de véhicules aux États-Unis.

L'activité réalisée dans les contrats de gouvernement (35% du chiffre d'affaires) est en légère baisse. Des décalages dans la contribution des nouveaux contrats de guichet unique et la fin d'un contrat au Ghana au deuxième semestre ont été partiellement compensés par la progression du contrat en République Démocratique du Congo (RDC).

Les contrats de Vérification de conformité (26% du chiffre d'affaires) sont en retrait en Iraq. Cet impact a été partiellement compensé par l'expansion du programme existant en Arabie Saoudite.

Les diversifications dans l'automobile et le commerce international (39% du chiffre d'affaires) sont en progression, malgré le ralentissement au Brésil.

La marge opérationnelle ajustée s'élève à 16,6% en progression de 20 points de base par rapport à 2014, grâce aux initiatives de *Lean management*.

En 2016, l'activité devrait bénéficier de la reprise des volumes, de la montée en charge des contrats de guichets uniques en RDC, au Togo et au Laos, ainsi que de l'initiative de croissance lancée dans l'Automobile.

3 Flux de trésorerie et financement

3.1 Flux de trésorerie

Flux de trésorerie du Groupe

(en millions d'euros)	2015	2014
Résultat avant impôts	488,4	482,9
Élimination des flux des opérations de financement et d'investissement	60,6	83,0
Provisions et autres éléments sans incidence sur la trésorerie	46,9	69,9
Amortissements et dépréciations	293,3	216,7
Variations du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	48,5	(54,4)
Impôts payés	(231,6)	(191,5)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	706,1	606,6
Acquisitions de filiales	(99,7)	(596,6)
Cessions de filiales	(1,6)	-
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(169,4)	(147,8)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	3,8	4,3
Acquisitions d'actifs financiers non courants	(13,7)	(11,5)
Cessions d'actifs financiers non courants	6,1	9,6
Variation des prêts et avances consenties	10,5	(28,7)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(264,0)	(770,7)
Augmentation de capital	11,7	4,5
Acquisition/cession d'actions propres	(45,2)	(46,1)
Dividendes versés	(249,7)	(216,0)
Augmentation des emprunts et autres dettes financières	387,1	663,4
Remboursement des emprunts et autres dettes financières	(161,4)	(133,3)
Remboursement des dettes avec les actionnaires	(3,9)	-
Intérêts payés	(78,4)	(61,1)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	139,8	211,4
Incidence des écarts de change	(1,8)	4,5
Incidence des changements de méthode	-	0,8
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	300,5	52,6
Trésorerie nette au début de la période	210,3	157,7
TRÉSORERIE NETTE À LA FIN DE LA PÉRIODE	510,8	210,3
Dont disponibilités et équivalent de trésorerie	522,9	220,1
Dont concours bancaires courants	(12,1)	(9,8)

Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles du Groupe

Le flux net de trésorerie généré par l'activité est en hausse de 16,4% à 706,1 millions d'euros. Cette progression provient de l'augmentation des résultats et de la réduction du besoin en fonds de roulement.

La variation du BFR au 31 décembre 2015 a représenté une ressource de 48,5 millions d'euros, contre un emploi de 54,4 millions d'euros en 2014. Le besoin en fonds de roulement s'établit à 411,4 millions d'euros au 31 décembre 2015. En pourcentages du chiffre d'affaires, le BFR est en baisse significative à 8,9%, à comparer à 10,2% en 2014.

Le cash flow libre (flux nets de trésorerie disponible après impôts, intérêts financiers et acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles) s'élève à 462,1 millions d'euros en 2015, en hausse de 15% par rapport à 2014

(en millions d'euros)	2015	2014
Flux net de trésorerie généré par l'activité	706,1	606,6
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(169,4)	(147,8)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	3,8	4,3
Intérêts payés	(78,4)	(61,1)
CASH FLOW LIBRE	462,1	402,0

Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles

L'inspection et la certification sont des activités de services peu intensives en capital alors que les activités d'analyse et de test en laboratoires requièrent des investissements en équipements. Ces dernières concernent les activités Biens de consommation et Matières Premières ainsi que certaines activités d'inspection de marchandises aux frontières (activité GSIT), nécessitant des équipements Scanners et des systèmes d'information.

Le montant total des investissements d'immobilisations corporelles et incorporelles nets des cessions réalisés par le Groupe est de 165,6 millions d'euros en 2015, en hausse de 15,4% par rapport au niveau de 2014 (143,5 millions d'euros). Ainsi, le taux d'investissement du Groupe est de 3,6% du chiffre d'affaires, à comparer à 3,4% en 2014.

Intérêts payés

Les intérêts payés sont en hausse à 78,4 millions d'euros, en raison du premier paiement annuel des intérêts portant sur l'émission obligataire de 2014 (500 millions d'euros).

Trésorerie nette provenant des activités d'investissement du Groupe

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement du Groupe reflètent son développement par croissance externe. Le détail des acquisitions réalisées par le Groupe peut être présenté de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2015	2014
Prix des activités acquises	(107,6)	(666,9)
Trésorerie des sociétés acquises	26,4	29,2
Complément de prix restant à payer au titre des acquisitions de l'année	14,1	69,6
Décaissements sur acquisitions antérieures	(30,0)	(22,6)
Impact sur la trésorerie des activités acquises	(97,1)	(590,7)
Frais d'acquisition	(2,6)	(5,9)
ACQUISITION DE FILIALES	(99,7)	(596,6)

Acquisitions et cessions de sociétés

En 2015, le Groupe a réalisé 9 acquisitions. Une description de ces acquisitions est présentée dans le paragraphe 4.1 Faits marquants de l'exercice et dans la note 12 annexée aux états financiers consolidés 2015, figurant au paragraphe 5.1 du Document de référence 2015.

L'impact financier net des acquisitions est de 117,6 millions d'euros. Il comprend :

- 99,7 millions d'euros au titre de l'acquisition de filiales (dont 30 millions provenant des décaissements sur acquisitions antérieurs) ;
- 1 million d'euros de dette financière des sociétés acquises ;
- 15,3 millions d'euros liés à des rachats d'intérêts minoritaires (3,9 millions d'euros de « Remboursement de dettes avec les actionnaires » et 11,4 millions d'euros inclus dans la ligne « Dividendes versés » du tableau de flux de trésorerie) ; et
- 1,6 million d'euros de reclassement de trésorerie, en actif destiné à la vente (ligne « Cessions de filiales » du tableau de flux de trésorerie).

Trésorerie nette provenant des activités de financement du Groupe

Opérations sur le capital (augmentation, réduction et achat d'actions propres)

Pour servir les plans de *stocks-options*, la Société a réalisé en 2015 des rachats d'actions nets des augmentations de capital pour un montant de 33,5 millions d'euros.

Dividendes

En 2015, le Groupe a versé des dividendes pour un montant de 249,7 millions d'euros, dont 209,8 millions d'euros versés par Bureau Veritas SA à ses actionnaires au titre de l'exercice 2014 (dividende unitaire de 0,48 euro).

Dettes financières

Le montant des dettes financières au bilan a augmenté de 291,2 millions d'euros au 31 décembre 2015, par rapport au 31 décembre 2014. Cette variation résulte principalement d'une augmentation des emprunts nette des remboursements pour 225,7 millions d'euros, ainsi que de l'impact de la réévaluation de la dette au taux de change de clôture.

Le *cash flow* libre couvre le financement des acquisitions, des dividendes, ainsi que des rachats d'actions.

3.2 Financement

Sources de financement du Groupe

Principales sources de financement

Au 31 décembre 2015, l'endettement brut du Groupe s'élève à 2 389,9 millions d'euros et comprend à la fois des financements bancaires et non bancaires :

Financements non bancaires :

- le *US Private Placement* 2008 (330,2 millions d'euros) ;
- le *US Private Placement* 2010 (184,1 millions d'euros) ;
- le *US Private Placement* 2011 & 2014 (183,7 millions d'euros) ;

- le *US Private Placement* 2013 & 2014 (137,8 millions d'euros) ;
- les différentes tranches des Emprunts *Schuldschein* SSD (301 millions d'euros) ; et
- les émissions obligataires de 2012 et 2014 (1 milliard d'euros).

Financements bancaires :

- le Crédit Syndiqué 2012 (non tiré) ;
- le Financement bancaire 2015 en USD porté par Bureau Veritas Holding, Inc. (183,7 millions d'euros) ;
- les autres emprunts bancaires et intérêts courus (57,4 millions d'euros) ; et
- les concours bancaires (12,1 millions d'euros).

L'évolution de l'endettement brut du Groupe se présente de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2015	2014
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (plus d'un an)	2 311,0	1 944,8
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (moins d'un an)	66,8	144,1
Concours bancaires	12,1	9,8
ENDETTEMENT BRUT TOTAL	2 389,9	2 098,7

Le tableau suivant présente l'évolution de la trésorerie et de l'endettement net du Groupe :

(en millions d'euros)	2015	2014
Valeurs mobilières et créances assimilées	323,9	29,2
Disponibilités	199,0	190,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	522,9	220,1
Endettement brut total	2 389,9	2 098,7
ENDETTEMENT NET TOTAL	1 867,0	1 878,6

La dette financière nette ajustée (dette financière nette après instruments de couverture de devises telle que définie dans le calcul des covenants bancaires) s'élève à 1 862,7 millions d'euros au 31 décembre 2015, à comparer à 1 879,9 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Les valeurs mobilières et créances assimilées représentent pour l'essentiel le placement à court terme de la position de trésorerie de Bureau Veritas SA à la clôture.

L'essentiel du poste Disponibilités est considéré comme disponible. Au 31 décembre 2015, la trésorerie non disponible ne représente qu'environ 11% du poste Disponibilités. Seuls trois pays sont concernés : l'Argentine, l'Iran et le Venezuela.

4 Événements postérieurs à l'approbation des comptes

Bureau Veritas acquiert HCD Group, spécialisé dans le contrôle construction, au Royaume-Uni

Bureau Veritas a acquis le 29 février 2016, HCD Group, une société de contrôle dans le domaine de la construction au Royaume-Uni. Créée en 1993, l'entreprise est basée à Cardiff et a neuf

implantations en Angleterre et au Pays de Galles. Elle emploie 88 personnes et a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 10 millions d'euros en 2015.

Bureau Veritas s'implante sur le marché du contrôle construction dans le sud-ouest de la Chine, une région qui connaît une forte urbanisation

Le 3 mars 2016, Bureau Veritas annonce l'acquisition de 80% du capital de Chongqing Liansheng. Créée en 1994, Chongqing Liansheng est accréditée par les autorités chinoises pour la supervision technique réglementaire de projets de construction. La société intervient sur les infrastructures de transports et de

services publics, et sur des projets immobiliers haut de gamme ou industriels. Située à Chongqing, une mégacité de 33 millions d'habitants en forte croissance dans le sud-ouest du pays, l'entreprise est un leader régional avec plus de 900 employés. En 2015 son chiffre d'affaires était d'environ 30 millions d'euros.

5 Changements significatifs de la situation financière et commerciale

Néant.

6 Tendances pour l'exercice 2016

L'environnement macro-économique devrait rester fortement volatil en 2016, avec des faiblesses persistantes dans le pétrole et les minéraux. Grâce à son portefeuille diversifié et équilibré, le Groupe anticipe une croissance organique de 1% à 3% – avec une amélioration progressive au second semestre – et une marge

opérationnelle ajustée élevée, comprise entre 16,5% et 17,0%. Le Groupe continuera à générer des *cash flows* importants. Les acquisitions resteront un facteur de croissance clé, permettant de créer des synergies et d'accélérer le déploiement des initiatives de croissance.

Exposé des motifs du projet de texte des résolutions

5



AVERTISSEMENT : Ce document a pour objet de faciliter la compréhension par les actionnaires des résolutions soumises à leur vote lors de l'Assemblée générale. Il ne remplace en aucun cas les résolutions proposées à ladite Assemblée générale telles que reproduites en pages 33 à 38 ci-après.

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

➤ **Approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015**

Résolutions 1 et 2

- La **résolution 1** a pour objet de soumettre à votre approbation les **comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2015**, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion 2015 du Conseil d'administration et dans le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015, faisant apparaître un **bénéfice de l'exercice égal à 279 221 081,91 euros**.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, cette résolution a également pour objet de soumettre à votre approbation le **montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés** visées à l'article 39-4 dudit code qui s'élève à **1 342 823,88 euros**, ainsi que l'impôt correspondant qui s'élève à **510 273,07 euros**.

Ce montant correspond à la somme des amortissements, non déductibles fiscalement, des véhicules de collaborateurs.

- La **résolution 2** a pour objet de soumettre à votre approbation les **comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015**, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion 2015 du Conseil d'administration et dans le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015, faisant apparaître un **bénéfice de l'exercice égal à 267,7 millions d'euros**.

En vue de l'examen des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et pour plus d'informations concernant lesdits comptes, le Conseil d'administration vous invite à prendre connaissance de son rapport de gestion 2015 et des rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 inclus dans le Document de référence 2015 de la Société rendu public conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables et disponible notamment sur le site Internet de la Société (<http://finance.bureauveritas.fr>).

➤ **Affectation du résultat de l'exercice, fixation du dividende**

Résolution 3

- La **résolution 3** a pour objet de vous proposer de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2015 et à la distribution d'un dividende.

Le montant du dividende proposé s'élève à **0,51 euro par action**.

Il vous est proposé de fixer la date de mise en paiement du dividende **au 23 mai 2016**.

Conformément à l'article 158-3 2° du Code général des impôts, les actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliées en France bénéficient d'un abattement de 40% sur le montant du dividende qui leur est distribué. Un prélèvement à la source au taux de 21% du montant brut du dividende (augmenté des prélèvements sociaux au taux de 15,5%) sera toutefois effectué par Bureau Veritas. Le prélèvement à la source d'un montant de 21% est un acompte d'impôt sur le revenu et sera donc imputable sur l'impôt sur le revenu dû en 2017 par le bénéficiaire calculé sur les revenus perçus en 2016.

➤ Rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce

Résolution 4

- La **résolution 4** a pour objet de soumettre à votre approbation le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées lequel rappelle les conventions précédemment autorisées et **ne comporte aucune convention nouvelle**, intervenue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 précité.

Le Conseil d'administration vous invite à prendre connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce inclus dans le Document de référence 2015 de la Société rendu public conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables et disponible notamment sur le site Internet de la Société (<http://finance.bureauveritas.fr>).

➤ Renouvellement du mandat de Monsieur Pierre Hessler et nomination de Madame Siân Herbert-Jones en qualité d'administrateur

Résolutions 5 et 6

- La **résolution 5** a pour objet de vous proposer de renouveler, pour une durée de trois années, soit en principe jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le mandat d'administrateur de Monsieur Pierre Hessler, actuellement en fonction dont le mandat arrivera à expiration à l'issue de la présente Assemblée générale.
- La **résolution 6** a pour objet de vous proposer de nommer en qualité d'administrateur Madame Siân Herbert-Jones pour une durée de quatre années, soit en principe jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

L'ensemble des informations prévues par les dispositions réglementaires applicables concernant les administrateurs dont le renouvellement est proposé figure en page 13 ci-avant.

➤ Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 au Directeur Général

Résolution 7

- Conformément à la recommandation du paragraphe 24.3 du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de l'AFEP/MEDEF révisé en novembre 2015, lequel constitue le code de référence de la Société en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, la **résolution 7** vise à soumettre à l'avis de l'Assemblée générale les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 à Monsieur Didier Michaud-Daniel, Directeur Général.

Vous trouverez ci-après une présentation synthétique des éléments de rémunération due ou attribuée au Directeur Général au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 (étant précisé que l'ensemble de ces éléments sont détaillés dans le Document de référence 2015 dans la section 3.3 « Rémunération des dirigeants »).

ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION DUE OU ATTRIBUÉE AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015 À DIDIER MICHAUD-DANIEL, DIRECTEUR GÉNÉRAL

	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe	900 000 euros	Lors du Conseil d'administration du 25/02/2015, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, la rémunération fixe annuelle brute et la rémunération variable cible du Directeur Général ont été chacune fixées à 900 000 euros.
Rémunération variable cible	900 000 euros	
Rémunération variable annuelle	617 000 euros	Lors de sa séance du 25/02/2015 le Conseil d'administration a examiné les recommandations du Comité des nominations et des rémunérations concernant la rémunération variable du Directeur Général. Compte tenu des critères quantitatifs et qualitatifs arrêtés par le Conseil du 05/03/2014 et des réalisations constatées au 25/02/2015, le montant de la rémunération variable au titre de l'exercice 2014 a été fixé à 617 000 euros.
Rémunération variable différée	N/A	Absence de rémunération variable différée.
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	Absence de rémunération variable pluriannuelle.
Rémunération exceptionnelle	N/A	Absence de rémunération exceptionnelle.
Options de souscription ou d'achat d'actions	660 000 euros (valeur comptable)	Attribution de 240 000 options d'achat d'actions et de 80 000 actions de performance dans le cadre de la politique d'attribution annuelle des cadres dirigeants (résolutions n° 14 et n° 15 de l'Assemblée générale mixte du 20/05/2015). Les attributions sont conditionnées par la réalisation de deux conditions de performance :
Actions de performance	1 319 200 euros (valeur comptable)	<ul style="list-style-type: none"> ● Résultat opérationnel ajusté (ROA) 2015 ; ● Marge (ROA/CA) 2016 et 2017. Ces attributions représentent respectivement 0,05% et 0,02% du capital social de Bureau Veritas. L'attribution exceptionnelle décidée en juillet 2013 d'un montant cible de 800 000 actions de performance sur 7 ans conditionnée par un taux de retour pour l'actionnaire (Total Shareholder Return) supérieur à 10% par an et mesuré sur 7 ans a été modifiée par décision du Conseil d'administration en date du 23 mars 2016. Le montant cible d'actions de performance à acquérir demeure le même. La période de performance est désormais de 9 ans et les tranches 3 à 7 ont été regroupées en une troisième tranche. Les conditions de performance des deux premières tranches sont inchangées. La condition de performance de la nouvelle 3 ^e tranche, qui représente 90% du total attribué, sera basée sur un TSR mesuré en comparant (i) un cours de l'action de la Société égal à 19 euros, avec (ii) la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la Société sur Euronext Paris aux 60 séances de bourse précédant et aux 30 séances de bourse suivant l'annonce des résultats 2020, avec une possibilité d'extension d'un an. Si le TSR mesuré à l'issue de la période de performance est d'au moins 15%, le bénéficiaire pourra acquérir la totalité des actions de la tranche au terme de la Période d'acquisition. Si le TSR est compris entre 10% et 15%, alors le nombre d'actions pouvant être acquises sera calculé par interpolation linéaire. Si le TSR est égal à 10%, le Bénéficiaire pourra acquérir 50% des actions de la tranche au terme de la période d'acquisition. Si le TSR est compris entre 7% et 10%, alors le nombre d'actions pouvant être acquises sera calculé par interpolation linéaire. Si le TSR est égal à 7%, le Bénéficiaire pourra acquérir 20% des actions de la tranche au terme de la période d'acquisition. S'il est inférieur à 7%, aucune action de la tranche ne sera acquise.
Jetons de présence	N/A	Didier Michaud-Daniel ne perçoit pas de jetons de présence.
Avantages de toute nature	12 320 euros	Didier Michaud-Daniel bénéficie de la mise à disposition d'une voiture de fonction et des régimes de protection sociale communs aux dirigeants et salariés du Groupe.
Indemnité de départ	Aucun versement	Au titre de l'engagement approuvé par l'Assemblée générale ordinaire du 31 mai 2012, sur rapport spécial des commissaires aux comptes du 21 mars 2012, Michaud-Daniel bénéficie d'une indemnité de départ d'un montant égal à 12 mois de rémunération fixe et variable.
Indemnité de non-concurrence	N/A	Didier Michaud-Daniel n'est soumis à aucune clause de non-concurrence.
Régime de retraite supplémentaire	N/A	Didier Michaud-Daniel ne bénéficie d'aucun régime de retraite supplémentaire.

➤ **Renouvellement du cabinet PricewaterhouseCoopers Audit en qualité de commissaire aux comptes titulaire**

Résolution 8

- La **résolution 8** a pour objet de vous proposer de renouveler le mandat de Commissaire aux comptes titulaire du Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit pour une durée de **six exercices**,

soit en principe jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2022 sur les comptes de l'**exercice clos le 31 décembre 2021**.

➤ **Nomination du cabinet Ernst & Young Audit en qualité de commissaire aux comptes titulaire en remplacement du cabinet BM&A**

Résolution 9

- La **résolution 9** a pour objet de vous proposer de nommer en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, en remplacement du Cabinet BM&A, le cabinet **Ernst & Young Audit**, ayant son siège social situé 1-2 Place des Saisons, Paris la Défense 1,

Courbevoie (92400), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 344 366 315 pour une durée de **six exercices**, soit en principe jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2022 sur les comptes de l'**exercice clos le 31 décembre 2021**.

➤ **Nomination de Monsieur Jean-Christophe Georghiou en qualité de commissaire aux comptes suppléant en remplacement de Monsieur Yves Nicolas**

Résolution 10

- La **résolution 10** a pour objet de vous proposer de nommer en qualité de Commissaire aux comptes suppléant du cabinet PricewaterhouseCoopers Audit, en remplacement de Monsieur Yves Nicolas, Monsieur Jean-Christophe Georghiou, né le 4 mai

1965 à Grenoble, de nationalité française, domicilié 63, rue de Villiers – 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex, pour une durée de **six exercices**, soit en principe jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2022 sur les comptes de l'**exercice clos le 31 décembre 2021**.

➤ **Nomination du cabinet Auditex en qualité de commissaire aux comptes suppléant en remplacement de Monsieur Jean-Louis Brun d'Arre**

Résolution 11

- La **résolution 11**, a pour objet de vous proposer de nommer en qualité de Commissaire aux comptes suppléant du cabinet Ernst & Young Audit, en remplacement de Monsieur Jean-Louis Brun d'Arre, Commissaire aux comptes suppléant, le cabinet Auditex, ayant son siège social situé 1-2 Place des Saisons, Paris la Défense

1, Courbevoie (92400), immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 377 652 938 pour une durée de **six exercices**, soit en principe jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2022 sur les comptes de l'**exercice clos le 31 décembre 2021**.

➤ **Autorisation consentie au Conseil d'administration à l'effet d'acheter des actions propres ordinaires de la Société**

Résolution 12

- La **résolution 12** a pour objet d'autoriser le Conseil d'administration à **opérer sur les titres de la Société** pour le compte de cette dernière dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables, dans la limite de **10% du capital social** de la Société, et ce, pour une durée de **18 mois** à compter de l'Assemblée générale.

Il est précisé que cette autorisation ne pourra pas être utilisée en période d'offre publique.

Les objectifs du programme de rachat d'actions sont détaillés dans la résolution soumise à votre vote et dans le descriptif du programme inclus dans le Document de référence 2015 de la Société rendu public conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables et disponible notamment sur le site Internet de la Société (<http://finance.bureauveritas.fr>).

- Il vous est proposé de fixer un **prix unitaire maximum d'achat de 40 euros** (hors frais d'acquisition) par action de la Société (sous réserve d'ajustement en cas d'opérations financières) correspondant à un montant maximum de fonds affectés à la réalisation de ce programme de **1 768 000 000 d'euros** (hors frais d'acquisition).

Dans le cadre du contrat de liquidité mis en place avec la société Exane le 8 février 2008, 3 114 621 actions ont été achetées et 3 114 621 actions ont été vendues au cours de l'exercice 2015. En outre, la Société a racheté un total de 2 400 000 actions entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2015.

Au 31 décembre 2015, compte tenu des actions achetées ou vendues pendant l'exercice, la Société détenait 4 433 335 actions propres (y compris les 195 000 actions figurant au contrat de liquidité) représentant environ 1% du capital social.

- La présente autorisation privera d'effet et remplacera celle consentie par l'Assemblée générale ordinaire du 20 mai 2015 aux termes de sa sixième résolution.

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire

Autorisations financières (résolutions 13 à 15)

Aux termes des **résolutions 13 à 15**, le Conseil d'administration vous propose de renouveler certaines autorisations précédemment consenties lors de l'Assemblée générale mixte du 20 mai 2015 en matière (i) d'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit des adhérents à un plan d'épargne entreprise, d'actions ordinaires de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital social de la Société (ii) d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions de performance.

Les principales caractéristiques des délégations et/ou autorisations visées aux **résolutions 13 à 15** figurent en Annexe 1 du rapport du Conseil d'administration de la Société rendu public conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables et disponible notamment sur le site internet de la Société (<https://finance.bureauveritas.fr>) ainsi qu'au sein des développements consacrés dans ledit rapport.

Le tableau récapitulatif des délégations et autorisations financières en vigueur, faisant apparaître l'utilisation qui en a été faite, le cas échéant, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, figure en pages 244 et 245 du Document de référence 2015 de la Société rendu public conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables et disponible notamment sur le site Internet de la Société (<http://finance.bureauveritas.fr>).

Le Conseil d'administration vous invite par ailleurs à prendre connaissance des rapports spéciaux établis par les commissaires aux comptes au titre des délégations et autorisations financières susvisées, mis à votre disposition conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables et notamment, sur le site Internet de la Société (<http://finance.bureauveritas.fr>).

➤ Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des adhérents à un plan d'épargne entreprise, (i) des actions ordinaires de la Société et/ou (ii) des valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital social de la Société

Résolution 13

- Le Conseil d'administration vous propose aux termes de la **13^e résolution de lui déléguer la compétence**, pour une **durée de 26 mois** à compter de l'Assemblée générale, **pour décider l'émission**, en une ou plusieurs fois, **avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des membres du personnel salarié et/ou dirigeants mandataires sociaux adhérents à un plan d'épargne entreprise de la Société et des entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées**, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital social de la Société.
- Le **prix d'émission** serait déterminé conformément aux règles définies à l'article L. 3332-19 du Code du travail et ne pourrait être (i) ni supérieur à la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la Société lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'administration (ou de son délégué) fixant la date d'ouverture des souscriptions, (ii) ni inférieur de plus de 20% à cette moyenne ou de 30% lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan est supérieure ou égale à 10 ans.
- Il vous est proposé d'autoriser le Conseil d'administration à **réduire ou supprimer la décote le cas échéant consentie**, s'il le juge opportun, notamment pour tenir compte, *inter alia*, des régimes juridiques, comptables, fiscaux et sociaux applicables dans les pays de résidence des adhérents à un plan d'épargne bénéficiaires de l'augmentation de capital.
- Le **montant nominal maximum** des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de cette délégation ne pourrait pas excéder **1% du capital social de la Société** (apprécié au jour de la décision du Conseil d'administration décidant l'augmentation de capital), cette limite étant majorée du nombre d'actions nécessaires au titre des ajustements susceptibles d'être opérés pour préserver, conformément à la loi et aux éventuelles stipulations contractuelles applicables prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits de porteurs de valeurs mobilières ou de porteurs d'autres titres donnant droit à des actions de la Société.
- Il vous serait proposé **de supprimer le droit préférentiel de souscription** des actionnaires aux actions et/ou autres valeurs mobilières qui seraient émises en vertu de la présente délégation en faveur des adhérents à un plan d'épargne entreprise.
- La présente délégation emporterait de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société, renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la Société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises en vertu de la présente délégation pourraient donner droit.
- Il vous est proposé de décider que le Conseil d'administration pourra faire usage de la présente délégation de compétence à tout moment (y compris à compter du dépôt par un tiers d'un projet d'offre publique visant les titres de la Société jusqu'à la fin de la période d'offre).
- La présente délégation privera d'effet et remplacera celle consentie par l'Assemblée générale extraordinaire du 20 mai 2015 aux termes de sa neuvième résolution.

➤ Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription d'actions ou d'achat d'actions au profit de membres du personnel salarié et/ou de dirigeants mandataires sociaux du Groupe

Résolution 14

- Le Conseil d'administration vous propose de l'autoriser aux termes de la **14^e** résolution, pour **une durée de 26 mois** à compter de l'Assemblée générale et conformément aux articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, à consentir en une ou plusieurs fois, au profit des bénéficiaires qu'il déterminerait parmi les membres du personnel salarié et/ou des dirigeants mandataires sociaux de la Société ou de filiales françaises et étrangères qui sont liées à la Société et qui répondent aux conditions visées à l'article L. 225-180 du Code de commerce, **des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société ou des options donnant droit à l'achat d'actions existantes de la Société acquises préalablement par la Société.**
 - Le nombre total des options ainsi consenties **ne pourrait donner droit à un nombre total d'actions supérieur à 1,5% du capital de la Société** (tel qu'existant à la date d'attribution des options par le Conseil d'administration), étant précisé que (i) le nombre total d'actions ainsi défini ne tiendrait pas compte des ajustements qui pourraient être opérés en application des dispositions du Code de commerce en cas d'opération sur le capital de la Société et (ii) **ce plafond de 1,5% constituerait un plafond global et commun à la présente résolution et à la 15^e résolution, les augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en application de la présente résolution s'imputant sur ce plafond global.**
 - Il vous est également proposé de fixer à une durée maximale de dix ans, à compter de leur attribution par le Conseil d'administration, le délai pendant lequel les options pourraient être exercées.
 - La présente autorisation emporterait, au profit des bénéficiaires d'option de souscription, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seraient émises au fur et à mesure des levées d'option de souscription.
- Il vous est également proposé de conférer tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée dans la mesure permise par la loi, pour mettre en œuvre la présente autorisation et, notamment, pour :
 - fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options ainsi que la liste des bénéficiaires et le nombre d'options offertes, ainsi que le cas échéant, les critères d'attribution ;
 - fixer, le cas échéant, des conditions de performance et autres conditions venant conditionner le droit d'exercer les options ;
 - déterminer le prix de souscription ou d'achat des actions, lequel ne pourrait pas être inférieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour où l'option serait consentie ni, en ce qui concerne les options d'achat, au cours moyen d'achat des actions auto-détenues par la Société ;
 - constater les augmentations de capital résultant des levées d'option et modifier les statuts en conséquence.
 - Par ailleurs, conformément à la loi, s'agissant des options attribuées aux mandataires sociaux de la Société, le Conseil d'administration devra, soit décider que les actions issues de la levée des options ne pourraient pas être cédées par les intéressés avant la cessation de leurs fonctions, soit fixer la quantité des actions issues de la levée des options qu'ils seraient tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions.
 - Il vous est proposé de décider que le Conseil d'administration pourra faire usage de la présente autorisation à tout moment (y compris à compter du dépôt par un tiers d'un projet d'offre publique visant les titres de la Société jusqu'à la fin de la période d'offre).
 - La présente autorisation privera d'effet et remplacera, pour sa fraction inutilisée, celle consentie par l'Assemblée générale extraordinaire du 20 mai 2015 aux termes de sa quatorzième résolution.

➤ Autorisation consentie au Conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions ordinaires, existantes ou nouvelles, de la Société au profit de membres du personnel salarié et/ou de dirigeants mandataires sociaux du Groupe

Résolution 15

- Le Conseil d'administration vous propose de l'autoriser aux termes de la **15^e** résolution, pour **une durée de 26 mois** à compter de l'Assemblée générale, à procéder en une ou plusieurs fois, à **des attributions gratuites d'actions existantes ou nouvelles** au profit des bénéficiaires qu'il déterminerait parmi les membres du personnel salarié et/ou des dirigeants mandataires sociaux de la Société ou de filiales qui sont liées à la Société et qui répondent aux conditions visées à l'article L. 225-197 II du Code de commerce dans les conditions définies ci-après.
- Il appartiendrait au Conseil d'administration de déterminer l'identité des bénéficiaires des attributions et le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux, les conditions d'attribution et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions. Le Conseil d'administration disposerait de la faculté d'assujettir l'acquisition des actions à certains critères de performance individuelle ou collective et autres conditions.
- Le nombre total d'actions existantes ou nouvelles ainsi attribuées ne pourrait pas représenter plus de 1% du capital de la Société** (tel qu'existant à la date d'attribution des actions par le Conseil d'administration), étant précisé que (i) le nombre total d'actions ainsi défini ne tiendrait pas compte des ajustements qui pourraient être opérés en application de dispositions légales, réglementaires ou contractuelles en cas d'opération sur le capital de la Société, et (ii) **le montant maximum global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente autorisation, ainsi qu'en vertu de la 14^e résolution serait soumis à un plafond commun et global de 1,5% du capital social, les augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en application de cette résolution s'imputant sur ce plafond global.**
- L'attribution des actions à leurs bénéficiaires deviendrait définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée serait fixée par le Conseil d'administration dans les conditions légales et réglementaires applicables à la date d'attribution soit au terme d'une période d'acquisition minimale de trois ans, les bénéficiaires n'étant astreints à aucune période de conservation, étant entendu que l'attribution desdites actions à leurs bénéficiaires deviendrait définitive avant l'expiration de la période d'acquisition en cas d'invalidité des bénéficiaires correspondant au classement dans la deuxième ou troisième catégorie prévue à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale (ou cas équivalent à l'étranger) lesdites actions devenant alors immédiatement cessibles.

5

Exposé des motifs du projet de texte des résolutions

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire

- S'agissant des actions attribuées gratuitement aux mandataires sociaux de la Société, le Conseil d'administration devra, soit décider que les actions attribuées gratuitement ne pourraient pas être cédées par les intéressés avant la cessation de leurs fonctions, soit fixer la quantité d'actions attribuées gratuitement qu'ils seraient tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions.
- Il vous est proposé de décider que le Conseil d'administration pourra faire usage de la présente autorisation à tout moment (y compris à compter du dépôt par un tiers d'un projet d'offre publique visant les titres de la Société jusqu'à la fin de la période d'offre).
- La présente autorisation privera d'effet et remplacera, pour sa fraction inutilisée, celle consentie par l'Assemblée générale extraordinaire du 20 mai 2015 aux termes de sa quinzième résolution.

Pouvoirs pour formalités

Résolution 16

- La **résolution 16** est une résolution usuelle permettant l'accomplissement des publicités et des formalités légales.

Projet de texte des résolutions

6

De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

Première résolution

(Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2015)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015, approuve les comptes sociaux de la Société de l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'administration, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Ces comptes font apparaître un bénéfice de l'exercice égal à 279 221 081,91 euros.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée générale, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'administration, approuve le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés visées à l'article 39-4 dudit code qui s'élève à 1 342 823,88 euros, ainsi que l'impôt correspondant qui s'élève à 510 273,07 euros.

Deuxième résolution

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'administration, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Ces comptes font apparaître un bénéfice de l'exercice égal à 267,7 millions d'euros.

Troisième résolution

(Affectation du résultat de l'exercice, fixation du dividende)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir constaté que :

- la réserve légale atteint le dixième du capital social au 31 décembre 2015 ;
- les actions composant le capital social sont toutes intégralement libérées ;

- le résultat de l'exercice social clos le 31 décembre 2015 fait apparaître un bénéfice de 279 221 081,91 euros ;

- le compte « Report à nouveau » est égal à 296 277 595,27 euros ;

et connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'administration, décide, en conséquence et sur proposition du Conseil d'administration, d'affecter le bénéfice distribuable, soit la somme de 575 498 677,18 euros, ainsi qu'il suit :

À titre de dividende, un montant de 0,51 euro par action, soit, sur la base du nombre d'actions composant le capital social au 31 décembre 2015, 442 000 000 actions :	225 420 000,00 euros
--	----------------------

Affectation au compte « Report à nouveau » du solde du bénéfice distribuable :	350 078 677,18 euros
--	----------------------

Conformément à l'article 158-3 2° du Code général des impôts, les actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliées en France bénéficient d'un abattement de 40% sur le montant du dividende qui leur est distribué. Un prélèvement à la source au taux de 21% du montant brut du dividende (augmenté des prélèvements sociaux au taux de 15,5%) sera toutefois effectué par Bureau Veritas. Le prélèvement à la source d'un montant de 21% est un acompte d'impôt sur le revenu et sera donc imputable sur l'impôt sur le revenu dû en 2017 par le bénéficiaire calculé sur les revenus perçus en 2016.

L'Assemblée générale décide que le dividende sera mis en paiement le 23 mai 2016.

L'Assemblée générale décide que le dividende qui ne pourrait pas être versé aux actions de Bureau Veritas auto-détenues sera affecté au compte « Report à nouveau ». Plus généralement, l'Assemblée générale décide qu'en cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende, le montant global dudit dividende sera ajusté en conséquence et le montant affecté au compte « Report à nouveau » sera déterminé sur la base du dividende effectivement mis en paiement.

L'Assemblée générale constate que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Montant total distribué	Nombre d'actions concernées	Dividende par action ^(d)
2012	200 442 396,12 euros	438 125 456 ^(a)	0,46 euro ^(a)
2013	209 513 296,80 euros	436 486 035 ^(b)	0,48 euro ^(b)
2014	209 809 271,04 euros	437 102 648 ^(c)	0,48 euro ^(c)

(a) Le dividende par action a été mis en paiement au cours de l'année 2013.

(b) Le dividende par action a été mis en paiement au cours de l'année 2014.

(c) Le dividende par action a été mis en paiement au cours de l'année 2015.

(d) Il est précisé, en application de l'article 243 bis du Code général des impôts, que ce dividende a ouvert droit à l'abattement de 40% mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Quatrième résolution

(Rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve ledit rapport qui ne comporte aucune convention nouvelle intervenue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 précité.

Cinquième résolution

(Renouvellement du mandat de Monsieur Pierre Hessler en qualité d'administrateur)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, et après avoir constaté que le mandat de Monsieur Pierre Hessler en qualité d'administrateur expire à l'issue de la présente Assemblée générale, décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Pierre Hessler pour une durée de trois années, soit, en principe, jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Sixième résolution

(Nomination de Madame Siân Herbert-Jones en qualité d'administrateur)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et après avoir constaté que le mandat de Monsieur Philippe Louis-Dreyfus en qualité d'administrateur expire à l'issue de la présente Assemblée générale, décide de nommer Siân Herbert-Jones, née le 13 septembre 1960, à Nairobi au Kenya, de nationalité britannique, demeurant 11 rue de Saint-Sénoch, 75017 Paris, en qualité d'administrateur de la Société pour une durée de quatre années, soit, en principe, jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Septième résolution

(Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 à Monsieur Didier Michaud-Daniel, Directeur Général)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, consultée en application de la recommandation du paragraphe 24.3 du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de l'AFEP/MEDEF révisé en novembre 2015, lequel constitue le code de référence de la Société en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou

attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 à Monsieur Didier Michaud-Daniel tels que présentés dans le Document de référence 2015 (section 3.3 « Rémunération des dirigeants ») et dans le rapport du Conseil d'administration et rappelés dans l'exposé des motifs du projet de texte des résolutions inclus dans la brochure de convocation.

Huitième résolution

(Renouvellement du cabinet PricewaterhouseCoopers Audit en qualité de Commissaire aux comptes titulaire)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires et après avoir constaté que le mandat du Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit, Commissaire aux comptes titulaire, expire à l'issue de la présente Assemblée générale, décide de renouveler le mandat de Commissaire aux comptes titulaire du Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit pour une durée de six exercices, soit en principe jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Neuvième résolution

(Nomination du cabinet Ernst & Young Audit en qualité de Commissaire aux comptes titulaire en remplacement du cabinet BM&A)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires et après avoir constaté que le mandat du cabinet BM&A, Commissaire aux comptes titulaire, expire à l'issue de la présente Assemblée générale, décide de nommer en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, le cabinet Ernst & Young Audit, ayant son siège social situé 1-2 Place des Saisons, Paris la Défense 1, Courbevoie (92400), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 344 366 315 pour une durée de six exercices, soit en principe jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Dixième résolution

(Nomination de Monsieur Jean-Christophe Georghiou en qualité de Commissaire aux comptes suppléant en remplacement de Monsieur Yves Nicolas)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires et après avoir constaté que le mandat de Monsieur Yves Nicolas, Commissaire aux comptes suppléant, expire à l'issue de la présente Assemblée générale, décide de nommer en qualité de Commissaire aux comptes suppléant du cabinet PricewaterhouseCoopers Audit, Monsieur Jean-Christophe Georghiou, né le 4 mai 1965 à Grenoble, de nationalité française, domicilié 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex pour une durée de six exercices, soit en principe jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Onzième résolution

(Nomination du cabinet Auditex en qualité de Commissaire aux comptes suppléant en remplacement de Monsieur Jean-Louis Brun d'Arre)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires et après avoir constaté que le mandat de Monsieur Jean-Louis Brun d'Arre expire à l'issue de la présente Assemblée générale, décide de nommer en qualité de Commissaire aux comptes suppléant du cabinet Ernst & Young Audit, le cabinet Auditex, ayant son siège social situé 1-2 Place des Saisons, Paris la Défense 1, Courbevoie (92400), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 377 652 938 pour une durée de six exercices, soit en principe jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Douzième résolution

(Autorisation consentie au Conseil d'administration à l'effet d'acheter des actions propres ordinaires de la Société)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et statuant conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, de l'article L. 451-3 du Code monétaire et financier, des articles 241-1 à 241-5 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») et du Règlement n°2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003 :

1. décide d'autoriser le Conseil d'administration à procéder ou faire procéder à l'achat par la Société d'un nombre maximal de ses actions propres ordinaires représentant jusqu'à 10% du nombre d'actions composant (à quelque moment que ce soit) le capital social de la Société, étant précisé que :
 - i. cette limite s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte des opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée générale, et
 - ii. lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité dans les conditions définies par le règlement général de l'AMF, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10% du capital prévu ci-dessus correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de la présente autorisation, dans les conditions prévues ci-après ;
2. décide que l'acquisition de ces actions pourra être effectuée par tous moyens dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables :
 - en vue d'assurer la liquidité et d'animer les actions ordinaires par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'AMF ou toute autre disposition applicable, et/ou
 - en vue de mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, toute attribution ou cession d'actions dans le cadre de tout plan d'épargne entreprise ou groupe conformément aux dispositions des articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail, toute attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce et toute attribution d'actions dans le cadre de la participation aux résultats de l'entreprise et réaliser toute opération de couverture afférente à ces opérations, dans les conditions légales et réglementaires applicables, et/ou
 - en vue de la remise d'actions à titre de paiement, de livraison ou d'échange, notamment à l'occasion d'émission ou de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société, et/ou
 - en vue de procéder à des opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, étant précisé que dans une telle hypothèse, les actions acquises à cette fin ne pourront représenter plus de 5% du nombre d'actions composant le capital social de la Société (à quelque moment que ce soit), ce pourcentage s'appliquant, le cas échéant, à un capital ajusté pour prendre en compte des opérations l'affectant postérieurement à la présente Assemblée générale, et/ou

- en vue de l'annulation de tout ou partie des actions ordinaires ainsi acquises, et/ou
- en vue de tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou par la réglementation en vigueur ; dans une telle hypothèse, la Société informera ses actionnaires par le biais d'un communiqué ou de tout autre moyen prévu par la réglementation en vigueur ;

et, à ces fins, en vue de conserver les actions rachetées, les céder ou les transférer par tous moyens dans le respect de la réglementation en vigueur, et notamment sur tout marché ou de gré à gré, y compris par voie de négociations de blocs, de mécanismes optionnels, d'instruments dérivés, de bons d'achat d'options ou plus généralement de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société, ou dans le cadre d'offres publiques, aux époques que le Conseil d'administration appréciera dans le respect des conditions réglementaires applicables ;

3. décide que dans le cadre de ce programme d'achat d'actions, le prix unitaire maximum d'achat est fixé à 40 euros (hors frais d'acquisition) ;
4. décide, conformément aux dispositions de l'article R. 225-151 du Code de commerce, que le montant maximum des fonds affectés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions sera de 1 768 000 000 d'euros (hors frais d'acquisition). Ce montant correspond à un nombre maximum de 44 200 000 actions acquises sur la base du prix unitaire maximum d'achat susvisé de 40 euros (hors frais d'acquisition) et du nombre maximum d'actions composant le capital social de la Société au 31 décembre 2015 ; étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites et/ou division ou regroupement des actions, le nombre maximum d'actions acquises et le prix unitaire maximum d'achat susvisés seront ajustés en conséquence ;
5. décide que le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée dans la mesure permise par la loi, pour mettre en œuvre la présente autorisation et notamment, pour l'accomplissement de ce programme d'achat d'actions, passer tous ordres de bourse, conclure tous accords pour la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'AMF et tous autres organismes, établir tous documents, notamment d'information, procéder à l'affectation et, le cas échéant, à la réaffectation, dans les conditions prévues par la loi, des actions acquises aux différents objectifs poursuivis, remplir toutes formalités et d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire ;
6. l'Assemblée générale décide que le Conseil d'administration ne pourra, sauf autorisation préalable par l'Assemblée générale, faire usage de la présente autorisation à compter du dépôt par un tiers d'un projet d'offre publique visant les titres de la Société et ce, jusqu'à la fin de la période d'offre ;
7. en cas d'utilisation(s) de la présente autorisation par le Conseil d'administration, ce dernier devra en rendre compte chaque année à l'Assemblée générale conformément aux dispositions de l'article L. 225-211 du Code de commerce ;
8. la présente autorisation est consentie au Conseil d'administration pour une durée de 18 mois à compter de ce jour conformément à l'article L. 225-209, alinéa 1 du Code de commerce.

La présente autorisation prive d'effet et remplace, pour sa fraction inutilisée, celle consentie par l'Assemblée générale ordinaire du 20 mai 2015 aux termes de sa sixième résolution.

De la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire

Treizième résolution

(Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des adhérents à un plan d'épargne entreprise, (i) des actions ordinaires de la Société et/ou (ii) des valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital social de la Société)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et statuant notamment conformément aux articles L.3332-1 et suivants du Code de travail, L. 225-138-1, L. 225-129-6 et L. 228-92 du Code de commerce :

1. délègue au Conseil d'administration sa compétence pour décider l'émission, en une ou plusieurs fois, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des membres du personnel salarié et/ou dirigeants mandataires sociaux adhérents à un plan d'épargne entreprise de la Société et des entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce et de l'article L. 3344-1 du Code de travail, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital social de la Société ;
2. décide que le prix d'émission sera déterminé conformément aux règles définies à l'article L. 3332-19 du Code de travail et ne pourra être (i) ni supérieure à la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la Société lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'administration (ou de son délégué) fixant la date d'ouverture des souscriptions, (ii) ni inférieure de plus de 20% à cette moyenne ou de 30% lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan est supérieure ou égale à 10 ans ;
3. autorise expressément le Conseil d'administration à réduire ou supprimer la décote le cas échéant consentie, s'il le juge opportun, notamment pour tenir compte, *inter alia*, des régimes juridiques, comptables, fiscaux et sociaux applicables dans les pays de résidence des adhérents à un plan d'épargne bénéficiaires de l'augmentation de capital ;
4. décide en application de l'article L. 3332-21 du Code de travail que le Conseil d'administration pourra également décider l'attribution, à titre gratuit, d'actions et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, existantes ou nouvelles, le cas échéant, au titre de l'abondement et/ou, le cas échéant, de la décote, sous réserve que la prise en compte de leur contre-valeur pécuniaire, évaluée au prix d'émission, n'ait pas pour effet de dépasser les limites prévues aux articles L. 3332-11 et L. 3332-19 du Code de travail ;
5. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et/ou autres valeurs mobilières qui seraient émises en vertu de la présente délégation en faveur des adhérents à un plan d'épargne entreprise ;
6. prend acte que la présente délégation emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société, renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la Société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises en vertu de la présente délégation pourraient donner droit ;
7. décide que le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation ne pourra pas excéder 1% du capital social de la Société (apprécié au jour de la décision du Conseil d'administration décidant l'augmentation de capital), cette limite étant majorée du nombre d'actions nécessaires au titre des ajustements susceptibles d'être opérés pour préserver, conformément à la loi et aux éventuelles stipulations contractuelles applicables prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits de porteurs de valeurs mobilières ou de porteurs d'autres titres donnant droit à des actions de la Société ;
8. décide que le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée dans la mesure permise par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation et notamment pour fixer les modalités et conditions des opérations et arrêter les dates et les modalités des émissions qui seraient réalisées en vertu de la présente délégation, fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, les dates de jouissance, les modalités de libération des actions, consentir des délais pour la libération des actions, demander l'admission en bourse des actions créées partout où il avisera, constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seraient effectivement souscrites, accomplir directement ou par mandataire, toutes opérations et formalités liées aux augmentations du capital social et sur sa seule décision et, s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
9. décide que conformément aux dispositions légales applicables, les opérations envisagées au sein de la présente délégation pourront également prendre la forme de cession d'actions aux adhérents à un plan d'épargne entreprise ;
10. décide que toute émission de titres en vertu de la présente résolution sera soumise aux limitations adoptées par l'Assemblée générale extraordinaire du 20 mai 2015 aux termes de sa seizième résolution ;
11. l'Assemblée générale décide que le Conseil d'administration pourra faire usage de la présente délégation de compétence à tout moment (y compris à compter du dépôt par un tiers d'un projet d'offre publique visant les titres de la Société jusqu'à la fin de la période d'offre) ;
12. la présente délégation est consentie au Conseil d'administration pour une durée de 26 mois à compter de ce jour conformément à l'article L. 225-129-2 du Code de commerce ;
13. la présente délégation prive d'effet et remplace celle consentie par l'Assemblée générale extraordinaire du 20 mai 2015 aux termes de sa neuvième résolution.

Quatorzième résolution

(Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription d'actions ou d'achat d'actions au profit de membres du personnel salarié et/ou de dirigeants mandataires sociaux du Groupe)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et statuant conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce :

1. autorise le Conseil d'administration à consentir en une ou plusieurs fois, au profit des bénéficiaires qu'il déterminera parmi les membres du personnel salarié et/ou des dirigeants mandataires sociaux de la Société ou de filiales françaises et étrangères qui sont liées à la Société et qui répondent aux conditions visées à l'article L. 225-180 du Code de commerce, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société ou des options donnant droit à l'achat d'actions existantes de la Société acquises préalablement par la Société ;
2. décide que le nombre total des options ainsi consenties ne pourra donner droit à un nombre total d'actions supérieur à 1,5% du capital de la Société (tel qu'existant à la date d'attribution des options par le Conseil d'administration), étant précisé que (i) le nombre total d'actions ainsi défini ne tient pas compte des ajustements qui pourraient être opérés en application des dispositions du Code de commerce en cas d'opération sur le capital de la Société et (ii) ce plafond de 1,5% constitue un plafond global et commun à la présente résolution et à la 15^e résolution, les augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en application de la présente résolution s'imputant sur ce plafond global ;
3. fixe à une durée maximale de dix ans, à compter de leur attribution par le Conseil d'administration, le délai pendant lequel les options pourront être exercées et donne tous pouvoirs au Conseil d'administration pour fixer une durée inférieure ;
4. prend acte que la présente autorisation emporte, au profit des bénéficiaires d'option de souscription, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seraient émises au fur et à mesure des levées d'option de souscription ;
5. décide que le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée dans la mesure permise par la loi, pour mettre en œuvre la présente autorisation et, notamment, pour :
 - i. fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options ainsi que la liste des bénéficiaires et le nombre d'options offertes, ainsi que le cas échéant, les critères d'attribution,
 - ii. fixer, le cas échéant, des conditions de performance et autres conditions venant conditionner le droit d'exercer les options,
 - iii. déterminer le prix de souscription ou d'achat des actions, lequel ne pourra pas être inférieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour où l'option sera consentie ni, en ce qui concerne les options d'achat, au cours moyen d'achat des actions auto-détenues par la Société.

Il ne pourra être modifié sauf si la Société venait à réaliser l'une des opérations sur titres prévues par les dispositions de l'article L. 225-181 alinéa 2 du Code de commerce. Dans ce dernier cas, le Conseil d'administration procéderait, dans les conditions réglementaires, à un ajustement du nombre et du prix des actions comprises dans les options consenties,

pour tenir compte de l'incidence de l'opération ; il pourrait par ailleurs, en pareil cas, s'il le jugeait nécessaire, suspendre temporairement le droit de lever les options pendant la durée de ladite opération,

- iv. constater les augmentations de capital résultant des levées d'option et modifier les statuts en conséquence ;
6. l'Assemblée générale décide que le Conseil d'administration pourra faire usage de la présente autorisation à tout moment (y compris à compter du dépôt par un tiers d'un projet d'offre publique visant les titres de la Société jusqu'à la fin de la période d'offre) ;
7. la présente autorisation est consentie au Conseil d'administration pour une durée de 26 mois à compter de ce jour ;
8. la présente autorisation prive d'effet et remplace, pour sa fraction inutilisée, celle consentie par l'Assemblée générale extraordinaire du 20 mai 2015 aux termes de sa quatorzième résolution.

Quinzième résolution

(Autorisation consentie au Conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions ordinaires, existantes ou nouvelles, de la Société au profit de membres du personnel salarié et/ou de dirigeants mandataires sociaux du Groupe)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et statuant conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce :

1. autorise le Conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou nouvelles au profit des bénéficiaires qu'il déterminera parmi les membres du personnel salarié et/ou des dirigeants mandataires sociaux de la Société ou de filiales qui sont liées à la Société et qui répondent aux conditions visées à l'article L. 225-197-2 II du Code de commerce dans les conditions définies ci-après ;
2. décide que le Conseil d'administration déterminera l'identité des bénéficiaires des attributions et le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux, les conditions d'attribution et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions et disposera notamment de la faculté d'assujettir l'acquisition des actions à certains critères de performance individuelle ou collective et autres conditions ;
3. décide que le nombre total d'actions existantes ou nouvelles ainsi attribuées ne pourra pas représenter plus de 1% du capital de la Société (tel qu'existant à la date d'attribution des actions par le Conseil d'administration), étant précisé que (i) le nombre total d'actions ainsi défini ne tient pas compte des ajustements qui pourraient être opérés en application de dispositions légales, réglementaires ou contractuelles en cas d'opération sur le capital de la Société, et (ii) le montant maximum global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente autorisation, ainsi qu'en vertu de la 14^e résolution est soumis à un plafond commun et global de 1,5% du capital social, les augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en application de la présente résolution s'imputant sur ce plafond global ;
4. décide que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par le Conseil d'administration dans les conditions légales ou réglementaires applicables à la date d'attribution, soit au terme d'une période d'acquisition d'une

durée minimale de trois ans, les bénéficiaires n'étant astreints à aucune période de conservation, étant entendu que l'attribution desdites actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive avant l'expiration de la période d'acquisition en cas d'invalidité des bénéficiaires correspondant au classement dans la deuxième ou troisième catégorie prévue à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale (ou cas équivalent à l'étranger) lesdites actions devenant alors immédiatement cessibles ;

S'agissant des actions attribuées gratuitement aux mandataires sociaux de la Société, le Conseil d'administration devra, soit décider que les actions attribuées gratuitement ne pourront pas être cédées par les intéressés avant la cessation de leurs fonctions, soit fixer la quantité d'actions attribuées gratuitement qu'ils seront tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions ;

5. autorise le Conseil d'administration à procéder, le cas échéant, aux éventuels ajustements susceptibles d'être opérés pour préserver, conformément à la loi et aux éventuelles stipulations contractuelles applicables prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits de porteurs de valeurs mobilières ou de porteurs d'autres titres donnant droit à des actions de la Société. Les actions attribuées en application de ces ajustements seront réputées attribuées le même jour que les actions initialement attribuées ;
6. autorise le Conseil d'administration en cas d'attribution gratuite d'actions à émettre, à imputer, le cas échéant, sur les réserves, bénéfices ou primes d'émission, les sommes nécessaires à la libération desdites actions, à constater la réalisation des augmentations de capital réalisées en application de la présente autorisation, à accomplir toutes les formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis, procéder aux modifications corrélatives des statuts et d'une manière générale accomplir tous actes et formalités nécessaires ;
7. constate qu'en cas d'attribution gratuite d'actions à émettre, la présente autorisation emportera, au fur et à mesure de l'attribution définitive desdites actions, augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission

au profit des bénéficiaires desdites actions et renonciation corrélative des actionnaires au profit des bénéficiaires desdites actions à leur droit préférentiel de souscription sur lesdites actions ;

8. décide que le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée dans la mesure permise par la loi, pour mettre en œuvre la présente autorisation dans les conditions fixées par la loi, et à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des attributions, prévoir la faculté de suspendre provisoirement les droits à attribution dans les conditions prévues par la loi et les règlements applicables et prendre généralement toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des attributions envisagées, constater la ou les augmentations de capital résultant de toute attribution réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.
9. l'Assemblée générale décide que le Conseil d'administration pourra faire usage de la présente autorisation à tout moment (y compris à compter du dépôt par un tiers d'un projet d'offre publique visant les titres de la Société jusqu'à la fin de la période d'offre).
10. la présente autorisation est consentie au Conseil d'administration pour une durée de 26 mois à compter de ce jour.
11. la présente autorisation prive d'effet et remplace, pour sa fraction inutilisée, celle consentie par l'Assemblée générale extraordinaire du 20 mai 2015 aux termes de sa quinzième résolution.

Seizième résolution

(Pouvoirs pour formalité)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

Formulaire de demande d'envoi de documents et de renseignements

7

Bureau Veritas

Société Anonyme au capital de 53 040 000 euros
Siège Social : 67/71 boulevard du Château
92200 Neuilly-sur-Seine
RCS Nanterre 775 690 621

Assemblée générale mixte du 17 mai 2016

Cette demande est à retourner

au plus tard jusqu'au cinquième jour (inclus) avant la tenue de l'Assemblée générale, soit au plus tard le **jeudi 12 mai 2016** inclus :

- pour les actionnaires inscrits **au nominatif** auprès de BNP Paribas Securities Services – CTS – Assemblées générales, Grands Moulins de Pantin – 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex ;
- pour les actionnaires **au porteur** : soit auprès de l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de leurs titres, soit, à condition de joindre à leur demande une attestation de participation délivrée par leur intermédiaire habilité, directement auprès de BNP Paribas Securities Services, à l'adresse ci-dessus.

À compléter par les actionnaires, personnes physiques :

Je soussigné(e).....

Nom :

Prénom :

demeurant à :

Localité, si différente du bureau distributeur :

Code postal/Bureau distributeur :

À compléter par les actionnaires, personnes morales :

Je soussigné(e).....

Nom :

Prénom :

agissant en qualité de Représentant de la Société :

dont le siège social est :

Localité, si différente du bureau distributeur :

Code postal/Bureau distributeur :

Titulaire de :

..... actions inscrites au nominatif pur et/ou administré auprès de.....

et/ou actions au porteur inscrites en compte à la banque.....

demande l'envoi, à l'adresse ci-dessus, des documents et renseignements visés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce relatifs à l'Assemblée générale mixte, convoquée le 17 mai 2016 à 15 heures ⁽¹⁾.

Fait à : le 2016

Signature :

(1) Conformément à l'article R. 225-88 al. 3 du Code de commerce, les actionnaires dont les titres sont inscrits au nominatif peuvent, par une demande unique, obtenir de la Société l'envoi des documents et renseignements visés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit Code à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures. Au cas où lesdits actionnaires désireraient bénéficier de cette faculté, mention devra être portée sur le présent formulaire.



BUREAU VERITAS

Société Anonyme au capital de 53 040 000 euros

RCS Nanterre B 775 690 621

Siège social : 67-71, boulevard du Château

92200 Neuilly-sur-Seine - France

Tél. : + 33 (0)1 55 24 70 00

Sites internet

www.bureauveritas.com

www.bureauveritas.fr

Christophe Boulze pour les portraits du Conseil d'Administration



Bureau Veritas – 67/71 boulevard du Château – 92200 Neuilly-sur-Seine
Tél. : + 33 1 55 24 70 00 – Fax : + 33 1 55 24 70 01 – www.bureauveritas.fr

